

Union des Comores : Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement — Rapport des services du FMI; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour l'Union des Comores.

Dans le cadre de la première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif la première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 20 avril 2010 avec les autorités comoriennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 juin 2010. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du 21 juin 2010 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI et qui concluait l'examen de la demande et/ou la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour l'Union des Comores.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités comoriennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités comoriennes*

Protocole d'accord technique*

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Telephone: (202) 623-7430 • Telefax: (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

UNION DES COMORES

Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

7 juin 2010

Accord FEC :	L'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur des Comores, d'un montant équivalent à 13,57 millions de DTS (152,5 % de la quote-part, dont 12,5 % pour un rachat au titre de l'aide d'urgence post-conflit) a été approuvé en septembre 2009.
Mission du FMI :	MM. Matungulu (chef) et Culiuc (AFR), Dicks-Mireaux (SPR), Fievet (STA) et Rozenov (FIN). Moroni, 6-20 avril 2010.
Sujets de discussion :	<p>Première revue de l'accord FEC; entretiens relatifs au point de décision de l'initiative PPTE; modification de critères de réalisation.</p> <p>La mission a été reçue par le Président Sambu, le Vice-président et Ministre des finances, M. Ikililou, le Vice-gouverneur de la Banque centrale, Mzé A.M. Chanfiou. Elle a rencontré d'autres hautes personnalités gouvernementales et a travaillé en liaison avec les missions de la Banque mondiale, de la BAfD et de l'UE présentes à Moroni au même moment. Elle s'est entretenue avec les représentants de la communauté des bailleurs de fonds sur place.</p>
Résultat de mission :	Les autorités ont observé tous les critères de réalisation et repères quantitatifs fixés pour la fin décembre 2009, sauf un; elles ont également respecté tous les repères structurels pour la période allant jusqu'à la fin 2009, sauf un, bien qu'avec un certain retard. En collaboration avec les services de la Banque mondiale, la mission s'est entendue avec le gouvernement sur les déclencheurs définitifs du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les services du FMI recommandent la conclusion de la présente revue.

Table des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Évolution récente	5
II. Résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord FEC.....	7
A. Des politiques macroéconomiques satisfaisantes mais quelques dérapages budgétaires	7
B. Les réformes structurelles progressent, quoiqu'avec du retard.....	8
III. Questions relatives au programme.....	9
A. Cadrage et perspectives macroéconomiques.....	9
B. Politique budgétaire pour 2010 et assainissement budgétaire à moyen terme.....	9
C. Point de décision de l'initiative PPTE et viabilité de la dette	13
D. Réformes structurelles, réformes du secteur financier et DSRP.....	14
IV. Modalités de mise en œuvre et de suivi du programme	15
V. Risques liés au programme	16
VI. Évaluation des services du FMI.....	16
 Encadrés	
1. Utilisation et principales répercussions macroéconomiques du don du Qatar (mai 2010)..	7
2. Arriérés intérieurs — Stock et processus d'apurement.....	12
 Graphiques	
1. Masse salariale, recettes publiques et assainissement budgétaire, 2008–12.....	10
2. Masse salariale comparée aux pays de la zone franc, 2008.....	11
3. Évolution économique récente, 2004-10	19
4. Groupes de pays de comparaison, evolution et perspectives macroéconomiques.....	20
 Tableaux	
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009-22. Error! Bookmark not defined.	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-13.....	21
2. Opérations financières consolidées de l'État, 2008-13.....	22
3. Situation monétaire, 2008-13.....	25
4. Balance des paiements, 2008-13.....	26
5. Dépenses d'éducation et de santé, 2008-10	27
6. Calendrier des décaissements et revues au titre de l'accord FEC, 2009-12	28
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009-22.....	29
 Annexes	
I. Lettre d'intention	30
Appendice 1. Mémoire de politiques économique et financière pour 2010	33
Appendice 2. Protocole d'accord technique	45

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les amendements apportés à la constitution au cours des deux dernières années ont déclenché un processus de rationalisation du système politique comorien. Les réformes ont converti les institutions présidentielle et législatives des îles en organes d'administration provinciaux et créé une présidence et une Assemblée nationale de l'Union, en remplacement du système complexe de présidence tournante entre les 3 îles, en place depuis 2001. De ce fait, l'élaboration de la politique économique nationale est devenue plus centralisée et, à première vue, un peu plus efficace.

Les résultats généraux de la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants. Tous les objectifs quantitatifs à fin septembre ont été respectés; tous les objectifs fixés pour la fin décembre 2009 l'ont aussi été et six des huit objectifs quantitatifs à fin mars 2010 ont été observés. Malgré un certain fléchissement au cours des derniers mois, le recouvrement des impôts a été en général conforme aux attentes du programme. Toutefois, les difficultés de gestion de la masse salariale restent préoccupantes. Les autorités ont convenu de prendre de vigoureuses mesures correctrices; leur stricte application sera essentielle pour préserver le profil du programme budgétaire à moyen terme. Exceptées l'adoption d'une stratégie de réforme de la société importatrice de produits pétroliers et l'informatisation du fichier de la solde, toutes les mesures structurelles visées pour la période allant à fin mars 2010 ont été appliquées (quoique avec du retard, dans certains cas).

Les autorités conviennent de la nécessité de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour épauler leurs objectifs macroéconomiques, en ramenant le déficit primaire intérieur à 1,5 % du PIB en 2010. Redoublant d'efforts pour consolider l'administration fiscale et douanière, les autorités ont instauré de nouvelles mesures fiscales qui visent toutes à relever les recettes publiques en les portant à 14,3 % du PIB en 2010. Les autorités s'emploient à mieux aligner les dépenses publiques sur les ressources disponibles en renforçant le contrôle des dépenses de personnel et en veillant à améliorer le fonctionnement du comité de trésorerie, afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

En matière structurelle, le programme visera principalement la gestion des finances publiques et les secteurs clés, essentiels à l'amélioration des résultats de croissance. Les principales réformes visent à renforcer la maîtrise de la masse salariale et à engager la restructuration des secteurs des télécoms, de l'importation de produits pétroliers et des sociétés parapubliques d'électricité.

L'allègement PPTE et IADM est essentiel pour la viabilité de la dette extérieure à moyen terme. Le maintien de niveaux d'endettement viables à moyen terme exige la stricte application de politiques économiques propices à la croissance, centrées sur l'assainissement des finances publiques et la restructuration des sociétés de service public. Une politique et une gestion prudentes de la dette s'imposent également pour la période à venir.

Les risques qui entourent le programme semblent gérables. Des frictions entre les autorités nationales et insulaires peuvent retarder la mise en œuvre de réformes difficiles politiquement mais au demeurant, nécessaires. En outre, les faibles capacités administratives, institutionnelles et statistiques continueront de peser sur l'analyse économique, l'élaboration des politiques, leur mise en œuvre et le suivi du programme. Une possible détérioration des termes de l'échange ou une diminution des envois de fonds, ainsi qu'une reprise économique mondiale moins forte que prévu, pouvant retarder les entrées de capitaux et d'IDE constitueraient aussi des facteurs de risque. Toutefois, la prompte mise en œuvre du programme des autorités permettrait de rendre ces risques gérables.

Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités visant à conclure la première revue de l'accord FEC.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE

1. **Les amendements de la constitution intervenus ces deux dernières années ont ouvert la voie à la rationalisation du système politique comorien et renforcé l'autorité du gouvernement central sur le budget et la gestion économique.** En mai 2009, les institutions présidentielle et législatives des îles ont été transformées en organes administratifs provinciaux. La réforme dote le pays d'un Président et d'une Assemblée nationale (de l'Union)¹. La politique économique nationale en ressort plus centralisée et apparemment, un peu plus efficace. Donnant un signe inattendu et fort du renforcement de la justice, la Cour constitutionnelle a rendu, le 8 mai 2010, une décision opposée à la volonté du Président Sambu de prolonger son mandat au-delà de son terme initial, à savoir mai 2010. Pour consolider le cycle électoral national, la Cour a aussi proposé la tenue des premières élections présidentielle et législatives couplées en novembre 2011 au plus tard en convenant d'un mandat présidentiel intérimaire du Président sortant. En application de la décision de la Cour, le Président Sambu a nommé un gouvernement intérimaire le 26 mai 2010. Cette évolution des institutions devrait atténuer les tensions politiques des derniers mois.

2. **L'activité économique a été plus forte que prévu, tout en étant modeste.** La croissance du PIB réel en 2009 est estimée à 1,8 % soit un chiffre supérieur à la projection de 1 %, mais encore inférieur au taux de croissance démographique qui est de l'ordre de 2½ %. Le secteur du bâtiment a connu une forte expansion comme l'atteste le quasi-doublement des importations de ciment alors que deux nouveaux établissements bancaires sont entrés dans le secteur financier qui a connu une augmentation de 44 % du crédit au secteur privé. Les contraintes qui pèsent sur la croissance sont notamment l'environnement économique mondial qui reste difficile, aboutissant à un niveau de dépenses publiques moins élevé que prévu dans les travaux publics, en marge de l'accident de l'avion de la Yemenia en juin 2009, de la stagnation des recettes liées aux voyages et au report d'un grand projet d'IDE dans le secteur du tourisme. Avec l'atonie de la croissance et la diminution des pressions sur les prix alimentaires et énergétiques internationaux, l'inflation en fin d'année est tombée à 2,1 % (contre 7,4 % en 2008).

3. **La position extérieure s'est considérablement améliorée en 2009.** Malgré la faiblesse des prix internationaux de la vanille et de l'ylang-ylang, les exportations de marchandises ont doublé quoique principalement en raison de l'écoulement des stocks de vanille accumulés au cours des deux dernières années. Sans avoir augmenté au rythme des années antérieures, les envois de fonds de la diaspora ont résisté à la crise économique mondiale, représentant 20 % du PIB. À la faveur de la nette amélioration des termes de l'échange, ces facteurs ont contribué à ramener le déficit extérieur courant à 7,9 % du PIB en 2009 (11,1 % du PIB en 2008). L'allocation de 7,8 millions de DTS par le FMI a contribué à

¹ La constitution de 2001 prévoyait des Présidents et des Assemblées de l'Union et des trois îles. Ce dispositif avait abouti à la tenue d'élections coûteuses chaque année à différents niveaux.

porter les réserves de change à l'équivalent de 7,1 mois d'importations à la fin 2009, contre 5,2 mois en 2008.

4. **En novembre 2009, les Comores ont bénéficié d'une opération de restructuration exceptionnelle de la dette due aux membres du Club de Paris.** Les créanciers membres du Club de Paris ont consenti à accorder aux Comores une restructuration exceptionnelle de dette allant au-delà des conditions classiques de Naples. Les arriérés de la dette à court terme — catégorie de dette qui ne fait généralement pas l'objet d'un traitement du Club de Paris et qui constitue l'essentiel de la dette des Comores envers le Club — ont été reportés et devront être remboursés sur 8 ans. Au total, l'accord porte sur un montant de dette de 13 millions de dollars EU et réduit de 80 % environ les obligations de paiement des Comores sur la durée d'application du programme (2009-12). L'accord comporte une clause de réduction supplémentaire du service de la dette si les Comores atteignent le point de décision de l'initiative PPTE. D'autres créanciers bilatéraux officiels ou commerciaux ont accepté de différer les arriérés échus, en attendant un traitement dans le cadre de la procédure de l'initiative PPTE, ou sont en pourparlers avec les autorités comoriennes sur leur restructuration. S'agissant des discussions avec les créanciers extérieurs privés, les autorités ont engagé des négociations de bonne foi avec ceux-ci, conformément à la politique du FMI en matière de prêts à des pays en arriérés de paiements². L'évolution prévisible des relations entre créanciers et débiteur ne devrait pas nuire à la mise en œuvre du programme. Les Comores ont apuré leurs arriérés, sont à jour quant aux obligations au titre du service de la dette envers leurs principaux créanciers multilatéraux et ont pris contact avec leurs autres créanciers pour engager des négociations en vue d'apurer les arriérés dans le cadre d'un règlement exhaustif de l'endettement du pays au titre de la procédure de l'initiative PPTE³.

5. **L'assistance extérieure régionale a repris.** En mars 2010, avec l'appui de la Ligue arabe et de la Conférence islamique, le gouvernement du Qatar a accueilli une conférence sur le thème du développement et de l'investissement aux Comores. Les promesses de financement se sont élevés au total à 350 millions de dollars EU, dont 128 millions en IDE dans le secteur du tourisme. Le premier résultat concret de la conférence s'est traduit par l'appui budgétaire accordé par le Qatar au début du mois de mai, d'un montant de 26 millions de dollars EU (équivalent à 9,8 milliards de franc comoriens ou 4,9 % du PIB), affecté principalement au paiement des arriérés intérieurs, notamment plusieurs mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires.

² Les arriérés accumulés durant la période de mise en œuvre du programme vis-à-vis de ces créanciers ne sont pas considérés comme tels aux fins du programme étant donné qu'ils sont soumis à rééchelonnement ou restructuration.

³ Pour plus de précisions, voir Document du point de décision de l'initiative PPTE renforcée, présenté au Conseil sous la cote.

Encadré 1. Utilisation et principales répercussions macroéconomiques du don du Qatar (mai 2010)

À la demande des autorités du Qatar, le don de 9,8 milliards de francs comoriens a été affecté au règlement des arriérés de salaires et envers les fournisseurs locaux, d'un montant équivalent à 5,9 milliards de francs comoriens. En attendant de tenir des consultations avec les services du FMI sur son utilisation, le solde de 3,9 milliards de FC a été affecté aux réserves — ce qui explique l'augmentation concomitante des dépôts du Trésor à la Banque centrale. La hausse de la demande globale due à la réduction beaucoup plus forte que prévue des arriérés intérieurs devrait provoquer une poussée des importations estimée à 4,6 milliards de FC. La forte proportion de produits importés entrant dans la consommation implique un léger impact sur la croissance réelle (0,2 %) et l'inflation (0,3 %), une majoration de la croissance du PIB réel et de l'inflation, portées à 2,1 % et 3,1 % respectivement en 2010. Les autres répercussions macroéconomiques sont notamment la hausse des recettes intérieures atteignant, selon les projections, 14,3 % du PIB en 2010 (13,9 % en 2009) essentiellement liée au renforcement des recettes douanières et à une augmentation des investissements financés sur ressources propres, portés à 1,3 % du PIB (1 % du PIB selon les projections initiales du programme).

II. RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD FEC

A. Des politiques macroéconomiques satisfaisantes mais quelques dérapages budgétaires

6. **Les résultats obtenus au titre de la mise en œuvre du programme jusqu'à décembre 2009 ont été globalement satisfaisants.** Sept des huit indicateurs de réalisation quantitatifs ont été observés, y compris tous les critères de réalisation (Tableau 1 du texte). Le recouvrement des recettes a été un peu plus élevé que prévu au programme, dénotant pour partie, les gains d'efficacité de l'administration douanière mais aussi les recettes du *programme spécial de citoyenneté économique*, supérieures aux prévisions. Toutefois, à 2,6 % du PIB, le déficit budgétaire primaire intérieur (repère visé au programme) a dépassé l'objectif programmé de 1 % du PIB en raison des dépassements de crédit au titre des salaires et des transferts, dont 1,7 milliard de francs comoriens (0,9 % du PIB) à l'entreprise publique Comores Telecom pour un projet régional de câble en fibre optique sous-marin qui permettre d'améliorer considérablement la connectivité des Comores avec le reste du monde. L'objectif de financement intérieur de l'État (un critère de réalisation) n'a été atteint que de peu.

7. **Les données préliminaires pour le 1^{er} trimestre 2010 signalent un léger tassement des résultats du programme.** Six des huit repères quantitatifs ont été observés. Le relâchement de l'importance donnée à l'administration fiscale et douanière n'a pas permis d'atteindre l'objectif de recettes qui a été manqué de peu. L'objectif de déficit primaire intérieur a toutefois été respecté, les autorités ayant réduit les dépenses liées aux biens et services et les investissements financés sur ressources propres. La politique salariale s'est aussi dégradée du fait que, en réponse à la grève générale des enseignants, le gouvernement a accordé en février, une revalorisation de salaires de 30 % aux agents de l'éducation, prenant

effet le 1^{er} octobre 2010, avec un impact budgétaire estimé de 0,5 % du PIB en 2010 et 1,4 % en 2011 et en 2012. Cette augmentation a poussé les syndicats d'autres secteurs (services médicaux et judiciaires) à réclamer des revalorisations de salaires comparables.

Tableau texte 1. Comores — Indicateurs quantitatifs du programme au titre de la FEC
(En millions de francs comoriens, montants cumulés depuis l'année précédente, sauf indication contraire)

Repères	2009				2010	
	Sep.		Dec.		Mar.	
	Cible indicative	Réalisé	Critère de perf.	Réalisé	Cible indicative	Données prélim.
1. Plafond de la Position Nette du Gouvernement (PNG)	588	-374 réalisé	1,142	1,131 réalisé	-391	389 non réalisé
2. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) ^{2,3}	217	-2,331 réalisé	-731	-2,737 réalisé	-2,369	-2,645 réalisé
3. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par les gouvernements ⁴	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0 réalisé
4. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs de court terme contractés ou garantis par les gouvernements ⁴	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0 réalisé
5. Plafond sur l'accumulation des arriérés du service de la dette extérieure.	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0 réalisé
Repères indicatifs						
6. Plancher sur le solde budgétaire intérieur primaire		-1,509 réalisé	-2,970	-4,967 non réalisé	-1,421	-825 réalisé
7. Plancher sur les recettes intérieures		19,761 réalisé	25,975	26,401 réalisé	5,232	5,152 non réalisé
8. Plafond sur les dépenses faites par réquisitions (sans ordonnancement préalable) ³		226 réalisé	500	257 réalisé	100	89 réalisé

¹ Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique.

² Cibles et réalisations ajustées comme indiqué dans le PAT.

³ 2009 Cibles cumulés à partir du 1er juillet 2009.

⁴ Crédits commerciaux exclus.

B. Les réformes structurelles progressent, quoiqu'avec du retard

8. **La lente progression de la réforme des entreprises de service public appartenant à l'État a pesé sur les résultats autrement satisfaisants en matière structurelle.** Tous les indicateurs structurels du programme, sauf deux, ont été respectés (Tableau texte 2), encore que avec du retard dans certains cas. Bien que le repère relatif à la masse salariale n'ait pas encore été complètement respecté, il importe de signaler que la mise à l'essai de l'informatisation de la solde a été concluante, ouvrant la voie à une mise en service définitive dans les mois à venir. En outre, début avril, le gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale, les nouveaux cadres administratifs des ministères qui sont compatibles avec la viabilité budgétaire à moyen terme (repère à fin mars). Toutefois, à fin mars 2010, le gouvernement n'avait pas encore mené à bien les consultations avec la SFI concernant les options de réforme des sociétés de télécommunications et d'importation des hydrocarbures, qui constitue un repère structurel reporté depuis la fin septembre 2009.

Tableau texte 2. Comores — Repères structurels du programme mis en œuvre au titre de la FEC

Indicateurs structurels	Date	Avancement
Maintien d'un mécanisme flexible de tarification des prix des produits pétroliers	Continu	Observé
Achèvement des stratégies de réforme approuvées par la SFI pour Comores Télécom et la Société Comorienne des Hydrocarbures	30 sept. 2009	Partiellement observé
Désignation du Secrétaire permanent de la Cellule des réformes économiques et financières (CREF)	30 sept. 2009	Observé
Approbation par le gouvernement d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs	31 oct. 2009	Observé
Approbation par le gouvernement d'une stratégie de réforme de la gestion des dépenses publiques à moyen terme	31 déc. 2009	Observé
Approbation par le gouvernement d'une stratégie à moyen terme pour renforcer la mobilisation des recettes	31 déc. 2009	Observé
Approbation par le gouvernement du DSRP final	31 déc. 2009	Observé
Informatisation complète du registre de la solde de la fonction publique et dotation adéquate en effectifs du service chargé du suivi du paiement des salaires	31 mar. 2010	Partiellement observé
Dépôts au Parlement d'un projet de loi portant création des cadres organiques des ministères des îles, conformément aux recommandations de la Haute autorité de la fonction publique	31 mar. 2010	Observé

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

A. Cadrage et perspectives macroéconomiques

9. **Les réformes appuyées par le FMI dans le cadre du programme FEC continuent de viser les objectifs macroéconomiques à moyen terme suivants :** i) une croissance du PIB réel de 3½ % d'ici 2012; ii) un taux d'inflation inférieur à 3 %, dans le cadre de l'ancrage monétaire de la zone franc; iii) un déficit extérieur courant contenu à un peu moins de 12 % du PIB d'ici 2012, dénotant des niveaux de prix des produits énergétiques plus élevés qu'initialement prévu; iv) un relèvement du taux d'investissement, porté à 18,2 % du PIB d'ici 2012. La réalisation de ces objectifs permettrait d'accroître l'efficacité de la stratégie de réduction de la pauvreté en favorisant la réalisation des OMD.

Tableau texte 3. Comores — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-13

	2008	2009		2010		2011	2012	2013
		Prog	Prel	Prog	Proj			
PIB réel (variation en pourcentage)	1,0	1,0	1,8	1,5	2,1	2,5	3,5	4,0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	7,4	2,3	2,1	1,9	3,1	2,7	2,9	3,0
Recettes intérieures	13,1	13,8	13,9	13,6	14,3	14,2	14,5	14,9
Total dons (pourcentage de PIB)	10,4	6,9	9,7	6,1	13,7	7,1	7,1	6,8
Total dépenses (pourcentage de PIB)	26,0	22,3	23,0	22,1	23,2	23,1	22,7	23,0
Solde primaire (pourcentage de PIB)	-2,7	-1,6	-2,6	-1,5	-1,5	-1,2	-0,5	-0,4
Compte courant (pourcentage de PIB)	-11,1	-8,0	-7,9	-10,4	-8,9	-12,5	-11,8	-10,9
Excl. transferts officiels et transferts privés	-34,3	-29,1	-33,6	-29,1	-35,9	-32,6	-31,5	-30,1
Réserves internationales brutes (millions de dollars US, fin d'ar	110,4	111,9	153,1	112,0	153,3	155,3	156,0	157,0
Equivalent en mois d'importations de biens et services, c.i.f.	5,2	6,1	7,1	5,7	6,5	6,8	6,6	6,4

Sources : autorités comoriennes; estimations et projections des services du FMI.

10. **La croissance devrait s'affermir davantage en 2010**, épaulée par un environnement extérieur assaini, des dépenses de travaux publics accrues et un apurement des arriérés de salaires grâce à des financements extérieurs ainsi qu'à la reprise des projets d'infrastructure touristiques du secteur privé, suite à la Conférence de la Ligue arabe de mars 2010 sur le développement et l'investissement aux Comores. L'inflation devrait augmenter de 3 % environ, sous l'effet du rebond des prix internationaux des matières premières mais aussi en réponse à l'augmentation de la demande intérieure due au paiement d'importants arriérés de salaires aux fonctionnaires. Les transferts privés de l'étranger devraient ne s'accroître que faiblement, le versement des arriérés de salaire significatifs du secteur public devant réduire la dépendance de la consommation des ménages vis-à-vis de l'aide financière de la Diaspora. Le niveau des réserves devrait rester confortable.

B. Politique budgétaire pour 2010 et assainissement budgétaire à moyen terme

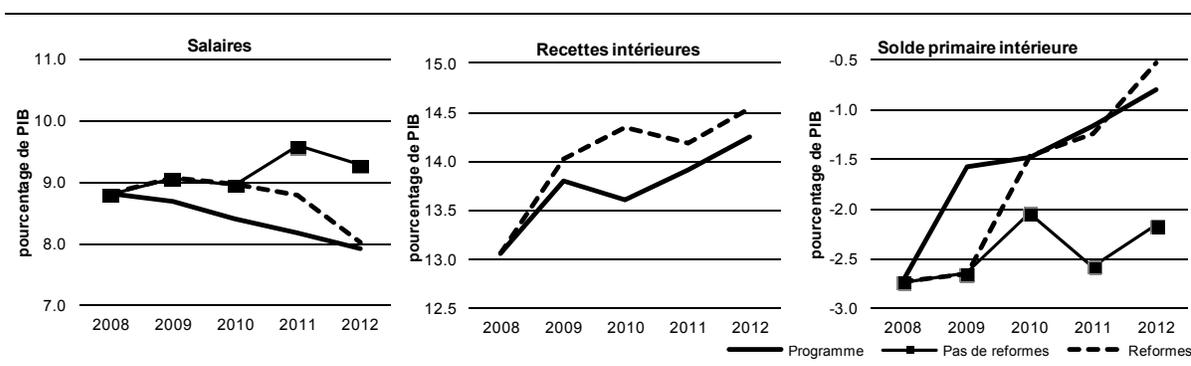
11. **Le récent relâchement de la politique salariale pose un défi.** À défaut de mesures correctrices et compte tenu des dépassements de crédit alloués aux salaires de 2009, l'augmentation salariale accordée aux enseignants à la fin février 2010 aurait pour effet de :

i) provoquer une augmentation annuelle de la masse salariale de 1,1 % du PIB sur la période de mise en œuvre du programme qui atteindrait en moyenne 9,2 % du PIB par an; ii) creuser

le déficit budgétaire primaire intérieur en moyenne de 2,2 % du PIB par an contre un objectif initial programmé de 1,1 % du PIB; iii) accroître le besoin de financement budgétaire de l'équivalent de 6,3 millions de dollars EU par an (1,1 % du PIB) sur la période d'application du programme.

12. Les autorités conviennent de la nécessité de mesures correctrices promptes et entendent réduire le déficit primaire intérieur en le ramenant à 1,5 % du PIB en 2010 (2,6 % du PIB en 2008-09). Ceci peut être fait par : i) une augmentation ciblée des recettes, équivalent à 0,7 % du PIB; et ii) des réductions nettes des dépenses de base d'à peine 1,2 % du PIB portant essentiellement sur les salaires, les biens et services et les transferts. Le programme prévoit une augmentation des dépenses d'investissement financées sur ressources propres, pour un montant total estimé à 0,5 % du PIB.

Graphique 1. Comores — Masse salariale, recettes publiques et assainissement budgétaire, 2008-12



Sources : autorités comoriennes; estimations et projections des services du FMI.

Mobilisation accrue des recettes

13. Les mesures clés visées dans le programme FEC initial comprenaient :

- La création d'une administration fiscale unifiée pour les trois îles, organisée selon des axes fonctionnels et dotée d'un centre opérationnel robuste à son siège;
- La mise en place de centres des impôts relevant de la Direction générale des impôts (DGI) de l'Union, en dehors de Moroni et de l'île de Ngazidja; et
- La rationalisation des opérations de l'Unité des gros contribuables de la DGI.

14. Ces mesures devaient être complétées par des mesures additionnelles découlant des recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques de janvier 2010 (MPEP, para. 14), et en particulier :

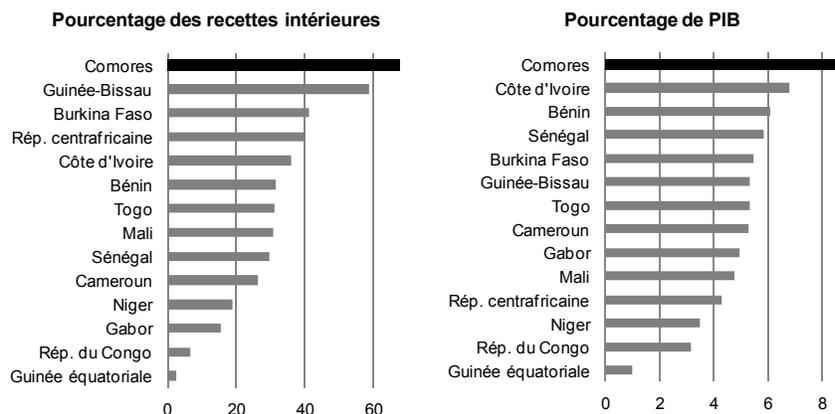
- Une application plus stricte des obligations de déclaration par les gros contribuables et un meilleur suivi de ces derniers en portant le taux de déclaration à 95 %;
- Une application plus systématique du système de numéro d'identifiant fiscal (NIF); et

- La poursuite de l'informatisation de la gestion des recettes à la DGI.
15. **Les autorités mettent également en place de nouvelles mesures fiscales visant à porter le produit de la fiscalité au-dessus des objectifs initiaux du programme (MPEF, paragraphe 15) :**
- Augmentation de 5 % de la taxe sur les produits pétroliers, ainsi que des droits indirects sur le tabac et l'alcool;
 - Rétablissement de la taxe sur les véhicules à moteur diesel et autres véhicules ainsi que la patente; et
 - Imposition des droits de licence télécom pour l'utilisation des fréquences radio.
16. **Les recettes douanières devraient dépasser les objectifs initiaux, selon les projections**, pour refléter : 1) les niveaux d'importations plus élevés que prévu, dus au paiement des arriérés intérieurs; ii) la progression rapide de la simplification des procédures de dédouanement; iii) la transition accélérée de la taxation des importations d'une formule spécifique basée sur le contenu des conteneurs, à une taxation ad-valorem des importations basée sur la structure tarifaire en vigueur de la COMESA (MPEF, para. 16).

Compatibilité de la masse salariale avec la viabilité budgétaire à moyen terme

17. **Les autorités mettent en place des mesures visant à ramener progressivement le ratio masse salariale/PIB sur sa trajectoire initiale à moyen terme (MPEF, para. 18).** Ressortant à 9 % du PIB et 66 % des recettes intérieures en 2009, la masse salariale laisse peu de place aux dépenses des secteurs prioritaires et est beaucoup plus importante que celle des autres pays de la zone franc (2).

Graphique 2. Comores — Masse salariale comparée aux pays de la zone franc, 2008



Source : FMI, estimations du bureau des services du FMI chargé des Comores.

Les autorités ont effectué les préparatifs du recensement des effectifs de la fonction publique qui doit être achevé d'ici la fin de l'année avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

Le recensement complète d'autres mesures de maîtrise de la masse salariale prévues au programme :

- Gel des recrutements de la fonction publique en dehors des secteurs prioritaires;
- Mise en service en août 2010 du système informatisé de gestion de la solde récemment mis à l'essai; et
- Mise en application, à partir du budget 2011, des nouveaux cadres administratifs/organigrammes des ministères, compatibles avec la viabilité budgétaire à moyen terme. La réforme doit prendre effet à la mi-2011, date à laquelle les effectifs de la fonction publique devraient avoir été réduits d'environ 15 %. En 2012, première année de plein exercice de la compression des effectifs de la fonction publique, la masse salariale devrait diminuer de 7,9 % du PIB (Tableau 2B).

18. **Le programme appuyé par la FEC prévoit toujours une augmentation des dépenses des secteurs prioritaires, conformément aux objectifs du DSRP et aux déclencheurs convenus pour le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** Les autorités prévoient d'élaborer des objectifs indicatifs de dépenses des secteurs sociaux et autres dépenses prioritaires, avec l'assistance technique des bailleurs de fonds. En attendant leur élaboration définitive, le suivi des dépenses prioritaires est centré sur l'éducation et la santé en général, notamment les catégories de dépenses qui peuvent être financées à partir des ressources dégagées par toute assistance intérimaire PPTE (Tableau 5).

19. **Les autorités appliquent les recommandations du récent audit des arriérés intérieurs.** Sept mois d'arriérés de salaires de la fonction publique et un tiers des arriérés dus aux fournisseurs seront versés en 2010 pour un montant total de 10,8 milliards de francs comoriens (5,4 % du PIB) surtout à partir des dons du Qatar (para. 5 et encadré 1) et de l'UE (10 millions de dollars EU).

Encadré 2. Arriérés intérieurs — Stock et processus d'apurement

Sur la base de l'audit réalisé avec l'assistance de l'UE, l'encours des arriérés intérieurs s'établit à 22,8 milliards de FC (12,1 % du PIB) à fin 2008, dont 14,3 milliards de FC dus aux fonctionnaires. Selon les estimations, cet encours aurait été ramené à 20,6 milliards de FC à fin 2009, et devrait tomber à 9,8 milliards de FC vers la fin 2010. Ce montant résiduel devrait être diminué, en moyenne, de 1,8 milliard de FC par an sur le moyen terme et être entièrement apuré d'ici 2016.

20. **Le besoin de financement de 6,6 milliards de francs comoriens (18,3 millions de dollars EU ou 3,3 % du PIB) pour 2010 est entièrement couvert.** Il est calculé en tenant compte : des récentes opérations d'apurement des arriérés intérieurs et des dons du Qatar et de l'UE qui s'y rapportent; de l'allègement de dette consenti en novembre 2009 par l'accord avec le Club de Paris (porté aux conditions de Cologne au point de décision); de l'allègement supposé à des conditions comparables d'autres créanciers officiels bilatéraux et

commerciaux; et du décaissement de l'assistance intérimaire PPTE de l'IDA. S'agissant des créanciers multilatéraux, les autorités ont demandé la restructuration de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE; les créanciers ont manifesté leur disponibilité à entamer des pourparlers sur une éventuelle restructuration. En règle générale, les créanciers multilatéraux accordent un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et, aux fins du programme, il est supposé que l'encours des arriérés et le service de la dette arrivant à échéance sont reportés à la date projetée du point d'achèvement de l'initiative PPTE, c'est-à-dire fin 2012. Le programme ne supposant pas le point d'achèvement atteint, il prévoit par précaution qu'après 2012, ces pourparlers se poursuivent et que les arriérés existants sont reportés mais que les paiements au titre du service de la dette reprennent.

Tableau texte 4. Comores — Comblent le besoin de financement pour 2010-12

	2010									2011	2012
	Billions CF				Millions USD				pct of GDP	pct of GDP	
	Milliards FC				Millions USD				% de PIB		
	Jun	Sep	Dec	Annuel	Jun	Sep	Dec	Annuel	Annuel	% de PIB	
I. Besoins de financement gros ¹	2,5	3,3	0,9	6,6	6,8	9,1	2,4	18,3	3,3	2,6	2,5
II. Financements identifiés	1,6	3,3	0,0	4,9	4,5	9,1	0,0	13,5	2,4	1,4	1,3
BAD	0,5	0,5	1,5	1,5	0,3	0,3	0,3
Banque Mondiale	1,1	1,1	3,0	3,0	0,5	0,5	0,5
Koweït	...	0,1	...	0,1	...	0,1	...	0,1	0,0	0,5	0,5
Union Européenne	...	3,3	...	3,3	...	9,0	...	9,0	1,6
III. Besoins de financement (I - II)	0,9	0,0	0,9	1,7	2,4	0,0	2,4	4,8	0,9	1,3	1,2
IV. Décaissement FEC	0,9	...	0,9	1,7	2,4	...	2,4	4,8	0,9	0,8	0,8
V. Besoins de financement résiduels (III - IV)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,4

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le besoin de financement brut pour 2010, calculé après le financement exceptionnel lié à l'opération de restructuration de la dette et après les dons décaissés par l'UE (10 millions de dollars EU) et par le Qatar (26 millions de dollars EU).

C. Point de décision de l'initiative PPTE et viabilité de la dette

21. **L'AVD applicable aux pays à faible revenu de 2010 montre que les Comores sont en situation de surendettement et le resteront sous le scénario de référence durant la majeure partie de la période de projection.** En supposant un allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM, la dette des Comores devient viable. En collaboration avec les services de la Banque mondiale, la mission est parvenue à s'entendre avec les autorités sur les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

22. **L'allègement au titre des initiatives PPTE et IADM est crucial pour assurer, à moyen terme, la viabilité de la dette extérieure des Comores.** La dette extérieure publique s'élevait à 287 millions de dollars EU (53 % du PIB) à fin 2009, avant l'allègement consenti par le Club de Paris, et comprenait 54 millions de dollars EU (10 % du PIB) au titre d'arriérés, dont 22,5 % envers des membres du Club de Paris. La dernière AVD au titre de l'initiative PPTE a révélé un ratio VAN de la dette/exportations de 343 % à fin 2009 qui tomberait à 86 %, après allègement classique, en supposant un allègement au titre des dispositifs PPTE/IADM et à titre bilatéral en sus de l'allègement PPTE en 2012. Dans ce scénario, le ratio service de la dette/exportations serait ramené à 1,5 % en 2013, contre 19,5 % en 2010, avant l'allègement de dette classique.

23. **Outre un allègement de dette exhaustif, le maintien de niveaux d'endettement viables exigera la stricte application de politiques économiques propices à la croissance,** axées en priorité sur l'assainissement budgétaire et la restructuration des entreprises de service public. Une politique d'endettement prudente reposant essentiellement sur des dons et prêts hautement concessionnels et une gestion avisée de la dette seront nécessaires pour la période à venir.

D. Réformes structurelles, réformes du secteur financier et DSRP

24. **Les autorités s'emploient à associer des partenaires stratégiques de réputation internationale au capital et à la gestion d'entreprises de service public aptes à épauler la croissance et à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques.** En mai 2010, elles ont adopté une stratégie de réforme de l'entreprise publique de télécom — approuvée par la SFI — qui constituait une mesure préalable; tout en poursuivant les discussions avec la SFI sur les options de réforme de la société d'importation des hydrocarbures, les autorités ont mis en place un nouveau conseil d'administration pour commencer à remédier aux insuffisances de la gestion de la société (mesure préalable). De même, un consultant pris en charge par la BafD sera recruté prochainement pour préparer la stratégie de réforme de la société d'électricité, MA-MWE.

25. **Les autorités renforcent la supervision du secteur financier.** Deux nouveaux établissements bancaires sont entrés en activité l'an dernier, notamment l'EXIM Bank tanzanienne dont la SFI est actionnaire. Avec l'assistance technique du FMI et de la Banque de France, la Banque centrale des Comores (BCC) procède au renforcement du Département de la supervision bancaire.

26. **Au mois de mars 2010, le Conseil d'administration du FMI a examiné le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté mis à jour des Comores (PRGSP, Rapport du FMI No10/190et JSAN, Rapport du FMI No 10/189).** Le programme FEC souscrit aux six piliers du DSRP. Il vise en particulier à poursuivre la stabilisation économique et à jeter les bases d'une croissance durable et équitable en renforçant les gestion des finances publiques et en améliorant la fourniture d'infrastructures. Ainsi, le programme budgétaire renforce la mobilisation des recettes et améliore la gestion des dépenses, en visant à créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses des secteurs prioritaires et des secteurs propices à la croissance (para. 13 à 18 ci-dessus). Le programme des autorités comoriennes appuyé par la FEC vise également à renforcer la compétitivité globale de l'économie, afin de promouvoir une croissance plus forte et une réduction accélérée de la pauvreté. À cet effet, les réformes soutenues par le programme FEC doivent aboutir à la fourniture de services d'énergie, de télécommunications économiques et fiables, ainsi que de services bancaires à l'économie du pays (para. 24 et 25)

Tableau texte 5. Comores — Calendrier des réformes structurelles prévues dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord FEC, 2010

Mesures	Justification macroéconomique	Date
Mesures préalables		
Présentation de la loi de finances rectificative 2010 à l'Assemblée nationale		
Adoption par le Conseil des ministres de la stratégie de réforme de Comores Télécoms et mise en place du nouveau conseil d'administration de la Société comorienne des hydrocarbures		
Achèvement et communication aux services du FMI d'un rapport complet sur les instances du Trésor, avec un plan de recouvrement des obligations fiscales.		
Repères structurels		
Maintien du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers	Stabiliser l'approvisionnement en produits pétroliers et contenir les pressions pour des subventions	En continu
Désignation du représentant de la présidence des syndicats au comité de suivi des réformes (CREF)	Accroître l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi des réformes	30 juin 2010
Instauration du registre informatisé de la solde	Mieux maîtriser la masse salariale et les dépenses publiques	À partir de septembre 2010
Achèvement du recensement des agents et hauts fonctionnaires de l'État	Mieux maîtriser la masse salariale et les dépenses publiques	Fin décembre 2010
Mise en œuvre des cadres organisationnels de la fonction publique	Mieux maîtriser la masse salariale et les dépenses publiques	Budget 2011

IV. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PROGRAMME

27. **Des modifications sont proposées aux critères de réalisation à fin juin 2010** (MPEF, tableau 1). Au début du mois de mai, les autorités ont reçu un appui budgétaire inattendu et d'une ampleur exceptionnelle du Qatar (para. 5 et Encadré 1 ci-dessus). Bien que les objectifs qui sous-tendent le programme restent inchangés, il est apparu nécessaire de modifier quelques critères de réalisation fixés à fin juin 2010 pour tenir compte des répercussions budgétaires et macroéconomiques qui en découlent. Cet appui budgétaire a en particulier pour effet de provoquer : i) une réduction plus élevée que prévu des arriérés intérêts en 2010; ii) une réduction plus forte que prévu du financement intérieur net de l'État; iii) une augmentation plus élevée que prévu de certaines catégories de dépenses prioritaires et un relâchement concomittant de l'orientation budgétaire⁴.

⁴ Les ajusteurs du critère de réalisation initial auraient abouti à ce que le don imprévu (non programmé) du Qatar serve uniquement à la réduction des arriérés de paiements intérieurs. Parallèlement à la modification du critère de réalisation proposée, le facteur d'ajustement a été revu afin de permettre l'affectation des appuis budgétaires dépassant les montants programmés à l'augmentation des dépenses des secteurs prioritaires, outre la réduction des arriérés de paiements intérieurs (voir Protocole d'accord technique).

28. **Pour accroître les chances de succès du programme, trois mesures préalables ont été appliquées comme indiqué au tableau 2 du MPEF.** Le programme comporte des critères de réalisation quantitatifs à fin juin et fin décembre, ainsi que des repères indicatifs pour mars et septembre (MPEF, tableau 1).

29. **Les mesures préalables prises et les mesures structurelles proposées sont centrées sur la gestion des finances publiques et les secteurs clés indispensables pour améliorer les résultats de croissance.** Les mesures préalables ont notamment été conçues pour contribuer à l'accélération de la réforme des entreprises de service public, essentielle pour affermir la croissance et réduire les éventuelles pressions en vue de subventions qui pourraient peser sur le budget. Les autres conditions dont le programme est assorti visent à renforcer la mobilisation des recettes et à affermir l'assainissement budgétaire, grâce à un meilleur recouvrement des arriérés d'impôts et à la prompte mise en application du nouveau logiciel de gestion de la solde et des nouveaux cadres administratifs des agents de l'État (MPEF, tableau 2).

30. **Une mise à jour de l'évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCC a été achevée avant la première revue du programme FEC;** les autorités ont commencé à appliquer les recommandations convenues avec sérieux.

V. RISQUES LIÉS AU PROGRAMME

31. **Les principaux risques relatifs au programme sont liés aux dissensions politiques entre l'Union et les autorités des îles.** Ces dissensions peuvent ralentir la mise en œuvre de réformes politiquement difficiles, en particulier la réduction des niveaux d'effectifs de la fonction publique et la restructuration des entreprises de service public. De même, les faibles capacités administratives, institutionnelles et statistiques continueront à peser sur l'analyse économique, l'élaboration des politiques, et la mise en œuvre et le suivi du programme. Les risques potentiels ont trait à d'éventuels chocs exogènes, notamment une détérioration des termes de l'échange ou une baisse des envois de fonds et une reprise de l'économie mondiale moins vigoureuse que prévu, qui pourraient affaiblir les entrées de capitaux et d'IDE. Pour contenir ces risques, une application rigoureuse des politiques de renforcement de la croissance sera nécessaire durant la période à venir.

32. **Les risques pour les ressources du FMI sont considérées comme gérables pour les Comores.** Pour le reste de la durée de mise en œuvre du programme (2010-12), le service de la dette envers le FMI représentera en moyenne 0,1 % des exportations de biens et de services (Tableau 7). Sur cette base, la capacité des Comores à rembourser le FMI paraît saine.

VI. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

33. **L'évolution récente révèle des progrès lents, inégaux mais significatifs du processus de normalisation politique aux Comores.** Les amendements à la constitution ont

jeté les bases d'une simplification du système politique et renforcé les prérogatives du gouvernement central sur le budget et la gestion économique. Les réformes ont permis d'instituer une Présidence et une Assemblée nationale uniques de l'Union, en remplacement du dispositif complexe à 4 présidence en place depuis 2001. Cela a aussi pour effet de faciliter la prise de décisions économiques comme en témoigne la prompt application des mesures préalables en vue de l'examen de la première revue de l'accord FEC par le Conseil.

34. **Dans un contexte intérieur extrêmement difficile, les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants.** Ces résultats encourageants ont été obtenus malgré la mise en œuvre, dans le même temps, de réformes institutionnelles politiquement délicates et les lourdes contraintes pesant sur les capacités internes. Les services du FMI félicitent les autorités pour les progrès accomplis jusqu'à présent et les engagent à maintenir le cap.

35. **Durant la période à venir, les autorités devront redoubler d'efforts pour maintenir le cap des réformes engagées.** Le programme de réformes des Comores est à un point fatidique. Si la recrudescence des tensions politiques a affaibli la mise en œuvre du programme les mois derniers, l'adoption de mesures correctrices par le gouvernement à la fin avril constitue une avancée opportune. La prompt mise en œuvre du programme sera nécessaire pour éviter qu'il dérape et pour pérenniser les réformes. La plupart des problèmes politiques traités, les perspectives de réussite paraissent aujourd'hui raisonnablement bonnes.

36. **Les efforts visant à accroître les recettes publiques et à contenir les salaires par la réforme de la fonction publique et l'informatisation de la gestion des dépenses de personnel — de nature à créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour augmenter les dépenses des secteurs sociaux et prioritaires — ont une importance cruciale.** Conformément au DSRP, les services du FMI préconisent aussi le strict respect des objectifs du programme en matière structurelle, s'agissant en particulier de la réforme des sociétés de service public propres à épauler la croissance. L'exécution rigoureuse du programme permettra de : susciter un appui accru des bailleurs de fonds, notamment sous la forme de l'allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM; obtenir et pérenniser la confiance des investisseurs privés; affermir la croissance et la viabilité de la dette à moyen terme. Il sera essentiel d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.

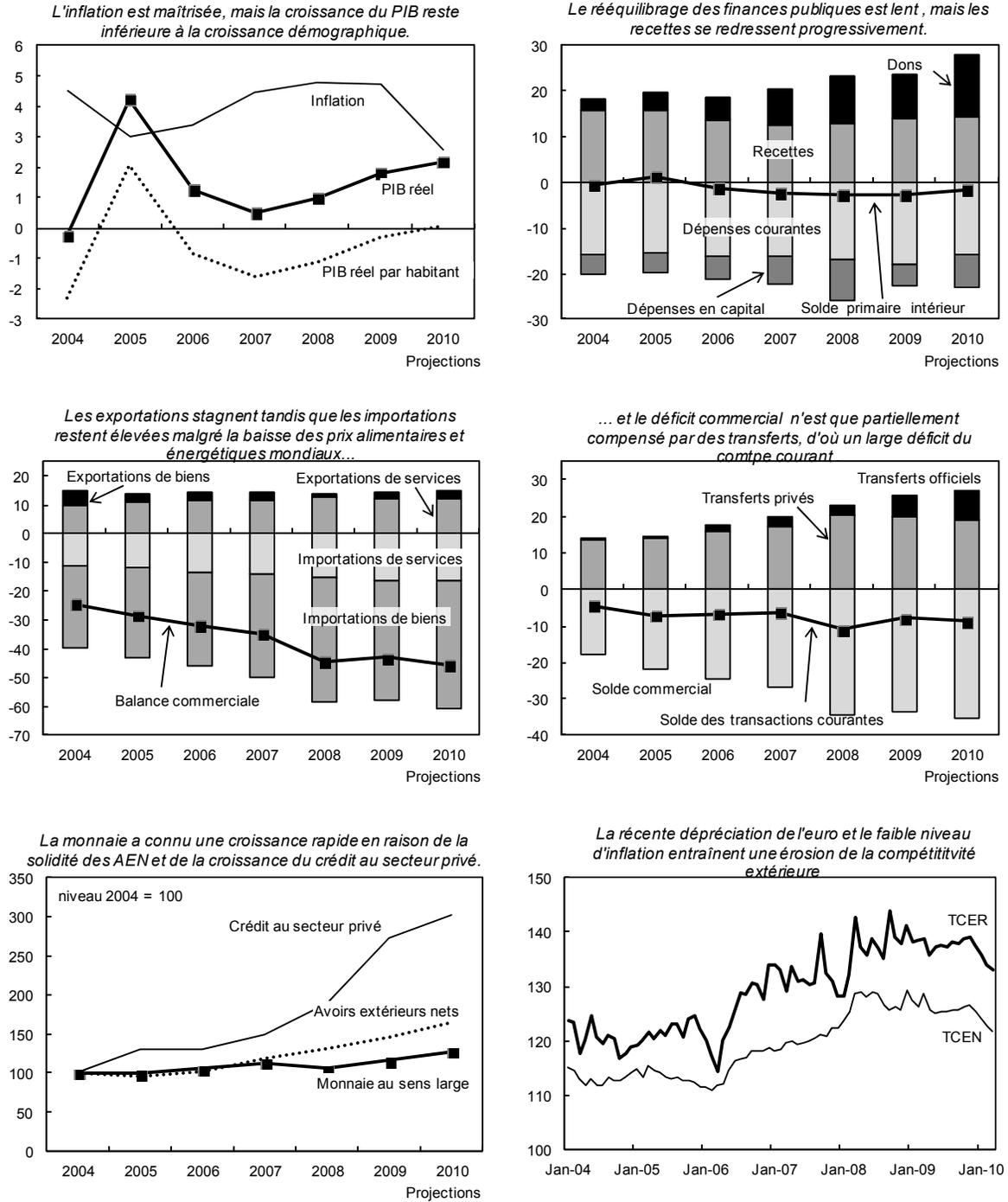
37. **L'expérience récente a souligné l'importance d'une coopération inter-îles permanente pour garantir la réussite du programme.** L'un des risques majeurs est celui d'une rupture de cette coopération sur des questions de répartition des pouvoirs, qui ferait obstacle à la mise en œuvre de volets essentiels du programme. L'assainissement budgétaire et le rétablissement de la compétitivité économique en seraient retardés, ce qui compliquerait la réalisation des objectifs gouvernementaux de croissance et de réduction de la pauvreté.

38. **La dette extérieure publique des Comores n'est pas viable, ce qui rend indispensable la coopération des bailleurs de fonds et des créanciers à l'allègement de**

dette, au financement du programme et des projets, pour le succès du programme. Les services du FMI se félicitent de l'essor des concours des bailleurs de fonds en 2010, notamment des pays du Golfe. Une assistance extérieure constante à des conditions hautement concessionnelles de préférence sous forme de dons sera nécessaire pour assurer la bonne exécution des réformes, une couverture adéquate des besoins de financement et la viabilité de la dette.

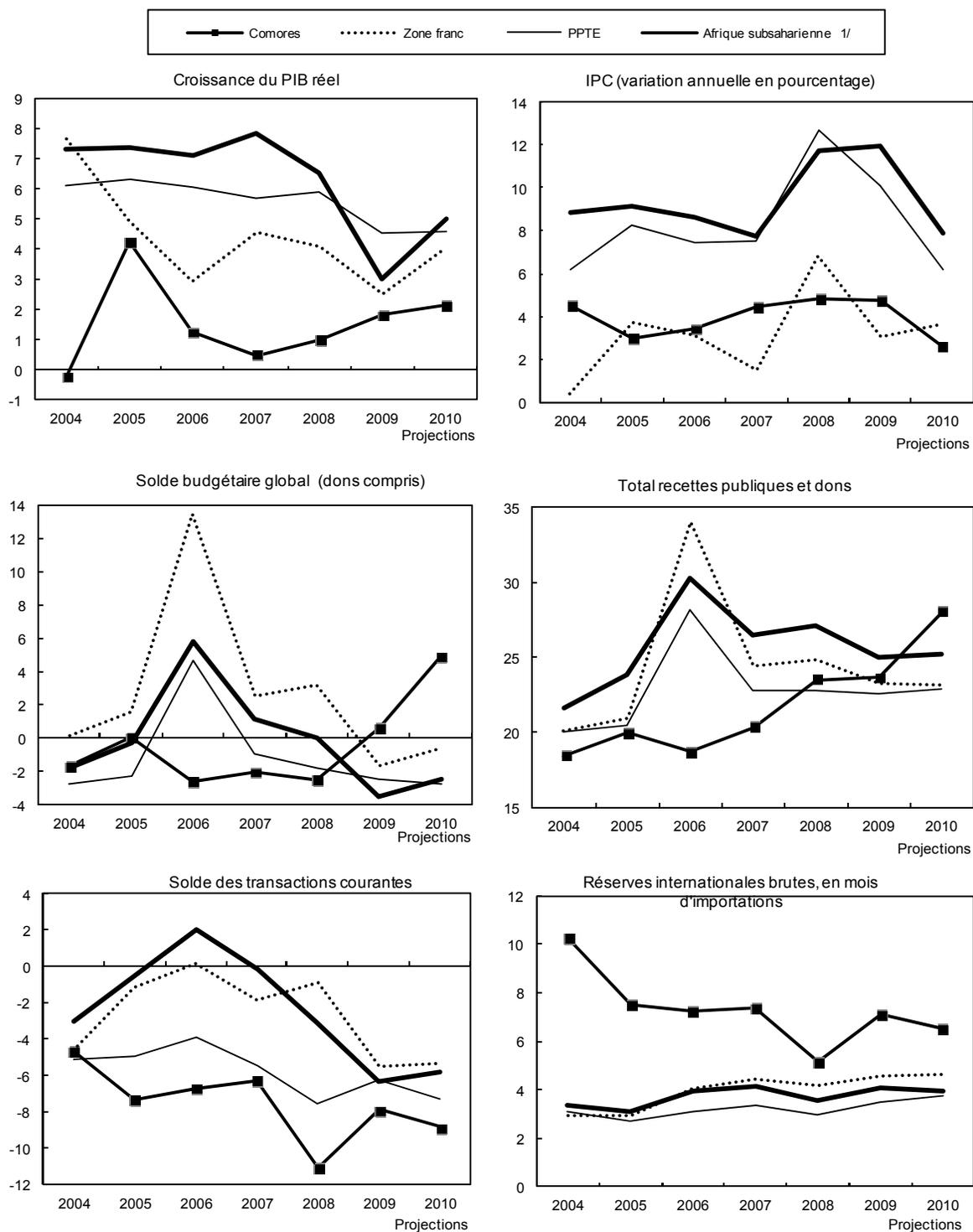
39. **Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités visant à conclure la première revue de l'accord FEC, la revue des assurances de financement et sollicitant le décaissement des ressources du FMI y afférentes, eu égard à la mise en œuvre globalement satisfaisante du calendrier de réformes des Comores jusqu'à mars 2010 et à la vigueur des mesures correctrices proposées afin de préserver la réalisation des objectifs à moyen terme du programme.**

Graphique 3. Comores — Évolution économique récente, 2004-10
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : autorités comoriennes; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Comores — Groupes de pays de comparaison — Évolution et perspectives macroéconomiques, 2004-10
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : *Perspectives de l'économie mondiale*; estimations et projections des services du FMI.

¹ Afrique subsaharienne, Afrique du Sud et Nigéria exclus.

Tableau 1. Comores — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-13

	2008	2009		2010		2011	2012	2013
		Prog	Prel	Prog	Proj			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
PIB réel	1,0	1,0	1,8	1,5	2,1	2,5	3,5	4,0
Déflateur PIB	5,5	4,7	4,6	4,3	3,8	3,3	3,0	3,1
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	4,8	4,9	4,8	2,1	2,6	2,9	2,8	2,9
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	7,4	2,3	2,1	1,9	3,1	2,7	2,9	3,0
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-6,8	1,0	9,7	0,9	9,6	2,5	1,4	1,7
Crédit intérieur	41,7	7,9	35,2	8,5	7,2	9,1	9,6	8,0
Crédit au gouvernement	78,5	3,9	38,5	-4,5	4,1	4,0	1,9	-7,5
Monnaie au sens large	11,6	4,8	13,5	5,8	7,5	6,5	6,5	7,2
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire)	3,5	3,7	3,3	3,7	3,3	3,2	3,2	3,2
Secteur extérieur								
Exportations (f.à.b.)	-55,4	79,3	131,6	0,6	17,1	3,5	4,4	4,1
Importations (f.à.b.)	28,5	-5,4	2,3	5,9	13,1	-1,8	4,0	3,6
Exportations en volume	-35,0	67,3	81,3	0,6	18,1	1,7	2,3	1,9
Importations en volume	33,1	52,9	11,7	-0,5	-0,8	-7,1	3,1	2,4
Termes de l'échange	-40,8	38,5	39,4	-6,0	-13,0	-3,7	1,2	1,0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne								
Investissement intérieur brut	14,3	13,8	12,4	15,6	16,6	17,5	18,2	19,2
Public	9,3	6,1	4,7	7,0	7,5	7,9	8,1	8,7
Privé	5,0	7,7	7,7	8,6	9,1	9,6	10,1	10,5
Epargne nationale brute	3,2	5,8	4,5	5,1	7,7	4,9	6,4	8,3
Publique	1,0	1,2	4,1	0,0	7,6	0,7	1,6	2,1
Privée	2,3	4,6	0,4	5,1	0,1	4,2	4,8	6,1
Budget du gouvernement								
Recettes intérieures	13,1	13,8	13,9	13,6	14,3	14,2	14,5	14,9
Total dons	10,4	6,9	9,7	6,1	13,7	7,1	7,1	6,8
Total dépenses	26,0	22,3	23,0	22,1	23,2	23,1	22,7	23,0
Dépenses courantes	16,8	16,3	18,1	15,1	15,6	15,2	14,6	14,4
Solde primaire	-2,7	-1,6	-2,6	-1,5	-1,5	-1,2	-0,5	-0,4
Variation des arriérés	0,2	-0,7	0,2	-0,3	-7,6	-0,4	-0,5	-1,0
Intérêts extérieurs	0,1	0,0	-0,1	0,0	-2,2	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	-0,7	0,4	-0,3	-5,4	-0,4	-0,5	-1,0
Solde global (base caisse)	-2,3	-2,3	0,8	-2,7	-2,7	-2,2	-1,6	-2,3
Hors dons	-12,8	-9,2	-8,9	-8,8	-16,4	-9,3	-8,7	-9,1
Financement	2,4	-3,8	-0,7	-3,9	-0,6	-0,5	-0,9	-1,1
Extérieur	1,2	-3,5	-1,3	-3,8	0,8	-0,6	-0,9	-0,9
Intérieur	1,1	-0,3	0,6	-0,1	-1,4	0,1	0,0	-0,2
Ecart de financement	0,0	6,2	-0,2	6,7	3,3	2,6	2,5	3,4
Secteur Extérieur								
Exportations de biens et services	13,9	13,9	14,7	14,0	15,0	14,9	14,7	14,5
Importations de biens et services	48,3	42,6	48,2	42,7	50,5	47,2	46,1	44,6
Compte courant	-11,1	-8,0	-7,9	-10,4	-8,9	-12,5	-11,8	-10,9
Excl. transferts officiels et transferts privés	-34,3	-29,1	-33,6	-29,1	-35,9	-32,6	-31,5	-30,1
Dette extérieure, VAN en pourcentage du PIB	36,3	31,9	46,2	30,2	41,8	40,2	38,4	36,5
VAN en pourcentage des exportations de biens et services	261	230,1	330	216	308	286	275	266
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	12,4	10,4	12,9	10,7	19,5	9,7	9,1	7,8
Balance des paiements globales (en million de dollar E.U.)	-15,9	-15,9	30,1	-16,9	-6,0	-15,0	-14,4	-20,7
Dons et emprunts (en pourcentage du PIB)	11,1	7,1	9,7	6,3	13,9	7,3	7,3	7,0
Réserves internationales brutes								
En millions de dollars US, fin d'année	110,4	111,9	153,1	112,0	153,3	155,3	156,0	157,0
Equivalent en mois d'importations, c.i.f.	5,2	6,1	7,1	5,7	6,5	6,8	6,6	6,4
Taux de change effectif réel (2000=100)	137	...	137,9
Taux de change dollar E.U. (moyenne annuelle)	334,3	...	353,2
Pour mémoire								
PIB (nominal, milliards FC)	178,0	188,2	189,6	199,2	201,0	212,6	226,5	242,9

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

¹ L'écart de financement pour 2010–12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.² Ratios de la dette extérieure avant allègement aux conditions traditionnelles.

Tableau 2A Comores — Opérations financières consolidées de l'État, 2008-13
(En millions de francs comoriens, montant cumulé, sauf indication contraire)

	2008	2009		2010		2011		2012		2013
		Prog	Prel	Prog	Proj	Prog	Proj	Prog	Proj	
Recettes	23.266	25.975	26.401	27.103	28.838	29.053	30.175	31.748	32.949	36.089
Fiscales	18.176	22.000	20.515	23.514	25.097	25.291	26.367	27.735	28.869	31.654
Impôts directs et indirects	9.006	15.587	10.867	16.614	13.800	17.968	14.918	20.257	16.768	18.914
Impôts sur le commerce extérieur	9.169	6.381	9.648	6.866	10.663	7.286	10.721	7.436	11.357	11.976
Non-fiscales	5.091	3.975	5.887	3.589	3.741	3.762	3.808	4.013	4.080	4.435
Dons	18.586	12.927	18.374	12.078	27.502	13.079	15.147	14.396	16.114	16.608
Aides budgétaires	2.857	1.892	7.743	0	14.399	0	0	0	0	0
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	15.729	11.035	10.631	12.078	12.678	13.079	14.221	14.396	15.146	16.608
Assistance PPTE interimaire					425		927		968	0
Dépenses et prêts nets, total	46.338	42.018	43.627	43.987	46.567	46.473	49.105	49.885	51.484	55.976
Dépenses courantes	29.855	30.595	34.240	30.033	31.432	30.976	32.377	32.436	33.168	34.918
Dépenses courantes primaires	26.490	27.523	29.806	28.118	29.190	28.990	30.108	30.352	30.784	32.432
Traitements et salaires	15.690	16.378	17.034	16.760	17.864	17.084	18.350	17.653	17.875	18.516
Biens et services	8.122	7.756	7.447	7.573	7.492	7.521	7.743	8.022	8.298	8.971
Transferts	2.678	3.389	5.325	3.785	3.835	4.385	4.015	4.677	4.611	4.945
Intérêts de la dette	1.273	1.105	1.069	857	1.100	840	989	825	1.021	991
Dette extérieure	888	719	715	662	906	636	785	610	807	762
Avant rééchelonnement					670		649		623	593
Sur les obligations restructurées					236		136		184	169
Dette intérieure	386	386	355	195	195	204	204	214	214	229
Maintenance des projets (fin. extérieur)	945	1.721	1.585	790	634	854	711	939	757	830
Assistance technique (fin. extérieur)	1.147	246	1.780	269	507	291	569	320	606	664
Dépenses en capital	16.483	11.424	8.939	13.954	15.135	15.498	16.728	17.449	18.316	21.059
Budgétaires (fin. ressources propres)	1.758	1.422	1.563	1.938	2.598	2.502	2.718	3.171	3.384	4.704
Financées sur ressources extérieures	14.725	9.465	7.326	11.439	11.960	12.374	13.389	13.606	14.260	15.625
Financées sur fonds de contrepartie	0	536	50	577	577	621	621	672	672	730
Prêts nets	0	0	448	0	0	0	0	0	0	0
Solde primaire	-4.981	-2.970	-4.967	-2.953	-2.950	-2.439	-2.651	-1.776	-1.218	-1.046
Solde global (base ordonnancement)	-4.485	-3.116	1.148	-4.806	9.773	-4.341	-3.783	-3.741	-2.420	-3.279
Appuis budgétaires exclus	-23.072	-16.043	-17.226	-16.885	-17.729	-17.420	-18.930	-18.137	-18.535	-19.887
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	309	-1.300	430	-638	-15.212	-835	-851	-1.114	-1.132	-2.307
Intérêts sur la dette extérieure	232	0	-271	0	-4.428	0	0	0	0	0
Arriérés intérieurs ¹	77	-1.300	702	-638	-10.784	-835	-851	-1.114	-1.132	-2.307
Dette flottante exclue			-2.147							
Solde global (base caisse)	-4.176	-4.416	1.579	-5.444	-5.439	-5.176	-4.633	-4.855	-3.553	-5.587
Dons exclus	-22.763	-17.343	-16.795	-17.522	-32.940	-18.255	-19.780	-19.251	-19.667	-22.194
Erreurs et omissions	-57	0	-324							
Financement	4.233	-7.247	-1.255	-7.836	-1.205	-2.187	-992	-2.640	-2.041	-2.713
Extérieur (net)	2.218	-6.670	-2.387	-7.590	1.653	-2.042	-1.297	-2.173	-1.939	-2.111
Tirages PIP (identifiés)	1.088	397	60	420	424	440	448	470	477	512
Amortissement	-2.164	-1.983	-2.239	-2.299	-2.800	-2.483	-2.650	-2.643	-2.653	-2.623
Avant rééchelonnement					-2.510		-2.433		-2.379	-2.128
Sur les obligations restructurées					-290		-217		-274	-495
Apurement des arriérés et du service courant de la dette ²		-5.084	-5.016	-5.711						
Arriérés en principal	3.015	0	-1.155	0	-12.252	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	280	0	5.964		16.282		905		237	0
Réaménagement et différé des arriérés					15.103		0		0	0
Réaménagement et différé des échéances courantes					1.178		905		237	0
Intérieur (net)	2.015	-577	1.131	-246	-2.858	-145	305	-467	-102	-602
Financement bancaire	1.320	-577	1.131	-246	-2.858	-145	305	-467	-102	-602
Banque Centrale	1.320	-284	1.357	145	-2.445	246	512	-76	208	-292
Dont : FMI	1.826	0	1.693	0	0	0	0	-304	-252	-728
Banques commerciales	0	-293	-226	-391	-413	-391	-207	-391	-310	-310
Financement non-bancaire	695	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement ³ (+ = sousfinancement)	0	11.663	0	13.281	6.644	7.364	5.625	7.495	5.594	8.300
<i>Pour mémoire</i>										
PIB (nominal)	178.047	188.249	189.584	199.247	200.995	208.868	212.644	222.786	226.484	242.889
Service de la dette payé au comptant ⁴					2.232		1.590		2.228	3.372
Intérêts					682		453		537	749
Amortissement					1.549		1.137		1.691	2.623

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

¹ Les cibles indicatives et les critères de réalisation relatifs à

² Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision PPTE,

³ L'écart de financement pour 2010-12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

⁴ Après assistance PPTE intérimaire de mi-2010 à 2012.

Tableau 2B. Comores — Opérations financières consolidées de l'État, 2008-13
(En pourcentage du PIB, montants cumulés, sauf indication contraire)

	2008	2009		2010		2011		2012		2013
		Prog	Prel	Prog	Proj	Prog	Proj	Prog	Proj	Proj
Recettes	13,1	13,8	13,9	13,6	14,3	13,9	14,2	14,3	14,5	14,9
Fiscales	10,2	11,7	10,8	11,8	12,5	12,1	12,4	12,4	12,7	13,0
Impôts directs et indirects	5,1	8,3	5,7	8,3	6,9	8,6	7,0	9,1	7,4	7,8
Impôts sur le commerce extérieur	5,2	3,4	5,1	3,4	5,3	3,5	5,0	3,3	5,0	4,9
Non-fiscales	2,9	2,1	3,1	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Dons	10,4	6,9	9,7	6,1	13,7	6,3	7,1	6,5	7,1	6,8
Aides budgétaires	1,6	1,0	4,1	0,0	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	8,8	5,9	5,6	6,1	6,3	6,3	6,7	6,5	6,7	6,8
Assistance PPTE interimaire					0,2		0,4		0,4	0,0
Dépenses et prêts nets, total	26,0	22,3	23,0	22,1	23,2	22,3	23,1	22,4	22,7	23,0
Dépenses courantes	16,8	16,3	18,1	15,1	15,6	14,8	15,2	14,6	14,6	14,4
Dépenses courantes primaires	14,9	14,6	15,7	14,1	14,5	13,9	14,2	13,6	13,6	13,4
Traitements et salaires	8,8	8,7	9,0	8,4	8,9	8,2	8,6	7,9	7,9	7,6
Biens et services	4,6	4,1	3,9	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7
Transferts	1,5	1,8	2,8	1,9	1,9	2,1	1,9	2,1	2,0	2,0
Intérêts de la dette	0,7	0,6	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Dette extérieure	0,5	0,4	0,4	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
Avant rééchelonnement					0,3		0,3		0,3	0,2
Sur les obligations restructurées					0,1		0,1		0,1	0,1
Dette intérieure	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Maintenance des projets (fin. extérieur)	0,5	0,9	0,8	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
Assistance technique (fin. extérieur)	0,6	0,1	0,9	0,1	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3	0,3
Dépenses en capital	9,3	6,1	4,7	7,0	7,5	7,4	7,9	7,8	8,1	8,7
Budgétaires (fin. ressources propres)	1,0	0,8	0,8	1,0	1,3	1,2	1,3	1,4	1,5	1,9
Financées sur ressources extérieures	8,3	5,0	3,9	5,7	6,0	5,9	6,3	6,1	6,3	6,4
Financées sur fonds de contrepartie	0,0	0,3	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Prêts nets	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	-2,8	-1,6	-2,6	-1,5	-1,5	-1,2	-1,2	-0,8	-0,5	-0,4
Solde global (base ordonnancement)	-2,5	-1,7	0,6	-2,4	4,9	-2,1	-1,8	-1,7	-1,1	-1,4
Appuis budgétaires exclus	-13,0	-8,5	-9,1	-8,5	-8,8	-8,3	-8,9	-8,1	-8,2	-8,2
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	0,2	-0,7	0,2	-0,3	-7,6	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-1,0
Intérêts sur la dette extérieure	0,1	0,0	-0,1	0,0	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés intérieurs ¹	0,0	-0,7	0,4	-0,3	-5,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-1,0
Dette flottante exclue			-1,1							
Solde global (base caisse)	-2,3	-2,3	0,8	-2,7	-2,7	-2,5	-2,2	-2,2	-1,6	-2,3
Dons exclus	-12,8	-9,2	-8,9	-8,8	-16,4	-8,7	-9,3	-8,6	-8,7	-9,1
Erreurs et omissions	0,0		-0,2							
Financement	2,4	-3,8	-0,7	-3,9	-0,6	-1,0	-0,5	-1,2	-0,9	-1,1
Extérieur (net)	1,2	-3,5	-1,3	-3,8	0,8	-1,0	-0,6	-1,0	-0,9	-0,9
Tirages PIP (identifiés)	0,6	0,2	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Amortissement	-1,2	-1,1	-1,2	-1,2	-1,4	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1
Avant rééchelonnement					-1,2		-1,1		-1,1	-0,9
Sur les obligations restructurées					-0,1		-0,1		-0,1	-0,2
Apurement des arriérés et du service courant de la dette ²		-2,7	-2,6	-2,9						
Arriérés en principal	1,7	0,0	-0,6	0,0	-6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel	0,2	0,0	3,1		8,1		0,4		0,1	0,0
Réaménagement et différé des arriérés					7,5		0,0		0,0	0,0
Réaménagement et différé des échéances courantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0
Intérieur (net)	1,1	-0,3	0,6	-0,1	-1,4	-0,1	0,1	-0,2	0,0	-0,2
Financement bancaire	0,7	-0,3	0,6	-0,1	-1,4	-0,1	0,1	-0,2	0,0	-0,2
Banque Centrale	0,7	-0,2	0,7	0,1	-1,2	0,1	0,2	0,0	0,1	-0,1
Dont : FMI	1,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,3
Banques commerciales	0,0	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
Financement non-bancaire	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement ³ (+ = sousfinancement)	0,0	6,2	0,0	6,7	3,3	3,5	2,6	3,4	2,5	3,4
<i>Pour mémoire</i>										
PIB (nominal)	178.047	188.249	189.584	199.247	200.995	208.868	212.644	222.786	226.484	242.889
Service de la dette payé au comptant ⁴					1,1		0,7		1,0	1,4
Intérêts					0,3		0,2		0,2	0,3
Amortissement					0,8		0,5		0,7	1,1

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

¹ Les cibles indicatives et les critères de réalisation relatifs à

² Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision PPTE.

³ L'écart de financement pour 2010-12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

⁴ Après assistance PPTE intérimaire de mi-2010 à 2012.

Tableau 2C. Comores — Opérations financières consolidées de l'État, 2008-10
(En millions de francs comoriens, montants cumulés, sauf indication contraire)

	2008		2009				2010						
			Sep		Dec		Mar		Jun		Sep	Dec	
	Prog	Prel	Prog	Prel	Prog	Prel	Prog	Proj	Prog	Proj	Proj	Prog	Proj
Recettes	23.266	18.124	19.761	25.975	26.401	5.232	5.152	11.801	12.028	20.491	27.103	28.838	
Fiscales	18.176	14.895	14.915	22.000	20.515	4.568	4.477	9.815	9.959	17.747	23.514	25.097	
Impôts directs et indirects	9.006	8.508	7.121	15.587	10.867	3.477	2.285	7.471	5.967	9.763	16.614	13.800	
Impôts sur le commerce extérieur	9.169	6.366	7.794	6.381	9.648	1.084	2.192	2.330	3.785	7.571	6.866	10.663	
Non-fiscales	5.091	3.229	4.846	3.975	5.887	664	676	1.985	2.069	2.744	3.589	3.741	
Dons	18.586	10.764	13.991	12.927	18.374	3.229	6.784	6.459	20.738	24.145	12.078	27.502	
Aides budgétaires	2.857	1.892	5.916	1.892	7.743	0	3.610	0	14.399	14.399	0	14.399	
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	15.729	8.574	8.076	11.035	10.631	3.124	3.174	6.249	6.339	9.508	12.078	12.678	
Assistance PPTE intérimaire										237		425	
Dépenses et prêts nets, total	46.338	30.345	30.264	42.018	43.627	10.329	9.480	21.003	22.243	32.849	43.987	46.567	
Dépenses courantes	29.855	21.371	23.613	30.595	34.240	6.736	7.189	13.816	14.676	21.576	30.033	31.432	
Dépenses courantes primaires	26.490	19.092	20.047	27.523	29.806	6.169	5.855	12.866	13.525	19.836	28.118	29.190	
Traitements et salaires	15.690	12.244	12.858	16.378	17.034	4.185	4.161	8.129	8.664	12.995	16.760	17.864	
Biens et services	8.122	5.264	5.066	7.756	7.447	1.578	1.210	3.615	3.633	5.050	7.573	7.492	
Transferts	2.678	1.583	2.123	3.389	5.325	406	484	1.122	1.227	1.791	3.785	3.835	
Intérêts de la dette	1.273	804	909	1.105	1.069	302	329	420	581	884	857	1.100	
Dette extérieure	888	622	637	719	715	253	241	323	483	738	662	906	
Avant rééchelonnement										314	553	670	
Sur les obligations restructurées							4		169	185		236	
Dette intérieure	386	183	271	386	355	49	88	97	97	146	195	195	
Maintenance des projets (fin. extérieur)	945	1.291	1.058	1.721	1.585	197	473	395	317	475	790	634	
Assistance technique (fin. extérieur)	1.147	184	1.599	246	1.780	67	532	134	254	380	269	507	
Dépenses en capital	16.483	8.973	6.651	11.424	8.939	3.594	2.291	7.187	7.568	11.273	13.954	15.135	
Budgétaires (fin. ressources propres)	1.758	1.175	1.223	1.422	1.563	484	122	969	1.299	1.870	1.938	2.598	
Financées sur ressources extérieures	14.725	7.396	5.429	9.465	7.326	2.965	2.169	5.930	5.980	8.970	11.439	11.960	
Financées sur fonds de contrepartie	0	402	0	536	50	144	0	289	289	433	577	577	
Prêts nets	0	0	0	0	448	0	0	0	0	0	0	0	
Solde primaire	-4.981	-2.143	-1.509	-2.970	-4.967	-1.421	-825	-2.035	-2.795	-1.216	-2.953	-2.950	
Solde global (base ordonnancement)	-4.485	-1.457	3.488	-3.116	1.148	-1.867	2.456	-2.743	10.523	11.786	-4.806	9.773	
Appuis budgétaires exclus	-23.072	-12.220	-10.504	-16.043	-17.226	-5.097	-4.328	-9.202	-10.215	-12.359	-16.885	-17.729	
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	309	-780	-459	-1.300	430	-159	-1.403	-319	-10.181	-14.712	-638	-15.212	
Intérêts sur la dette extérieure	232	0	-271	0	-271	0	-383	0	-397	-4.428	0	-4.428	
Arriérés intérieurs ¹	77	-780	-187	-1.300	702	-159	-1.020	-319	-9.784	-10.284	-638	-10.784	
Dette flottante exclue			-1.741		-2.147		-2.645						
Solde global (base caisse)	-4.176	-2.237	3.029	-4.416	1.579	-2.027	1.053	-3.062	342	-2.926	-5.444	-5.439	
Dons exclus	-22.763	-13.000	-10.962	-17.343	-16.795	-5.256	-5.731	-9.521	-20.396	-27.071	-17.522	-32.940	
Erreurs et omissions	-57	0	-687	0	-324	0	-1.312						
Financement	4.233	-7.222	-2.342	-7.247	-1.255	677	259	1.104	-2.818	-2.853	-7.836	-1.205	
Extérieur (net)	2.218	-6.259	-1.962	-6.670	-2.387	738	-130	1.228	-359	1.740	-7.590	1.653	
Tirages PIP (identifiés)	1.088	298	10	397	60	105	0	210	212	318	420	424	
Amortissement	-2.164	-1.473	-1.465	-1.983	-2.239	633	-889	1.018	-1.401	-2.136	-2.299	-2.800	
Avant rééchelonnement												-2.510	
Sur les obligations restructurées												-290	
Apurement des arriérés et du service courant de la dette ⁴		-5.084	-5.016	-5.084	-5.016							-5.711	
Arriérés en principal	3.015	0	-880	0	-1.155	0	-1.153	0	-1.235	-12.252	0	-12.252	
Financement exceptionnel	0	0	5.390	0	5.964			2.065	15.810	16.282		16.282	
Réaménagement et différé des arriérés								1.536	1.536	15.103		15.103	
Réaménagement et différé des échéances courantes								376	529	707		1.178	
Intérieur (net)	2.015	-963	-380	-577	1.131	-62	389	-123	-2.459	-4.593	-246	-2.858	
Financement bancaire	1.320	-670	-380	-577	1.131	-62	389	-123	-2.459	-4.593	-246	-2.858	
Banque Centrale	1.320	-450	-374	-284	1.357	36	466	72	-2.356	-4.324	145	-2.445	
Dont : FMI	1.826	0	0	0	1.693	0	0	0	0	0	0	0	
Banques commerciales	0	-220	-6	-293	-226	-98	-78	-195	-103	-269	-391	-413	
Financement non-bancaire	695	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Besoin de financement³ (+ = sous-financement)	0	9.459	0	11.663	0	1.350	0	1.958	2.477	5.779	13.281	6.644	
Pour mémoire													
PIB (nominal)	178.047	188.249	189.584	188.249	189.584	199.247	189.584	199.247	200.995	200.995	199.247	200.995	
Service de la dette payé au comptant ⁴							773		1.452	1.963		2.232	
Intérêts							244		455	601		682	
Amortissement							529		997	1.362		1.549	

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

¹ Les cibles indicatives et les critères de réalisation relatifs à

² Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision PPTE.

³ L'écart de financement pour 2010-12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

⁴ Après assistance PPTE intérimaire de mi-2010 à 2012.

Tableau 3. Comores — Situation monétaire, 2008-13
(En millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2008	2009		2010	2011	2012	2013
		Prog	Prel				
Avoirs extérieurs nets	40.203	41.013	44.114	48.328	49.530	50.240	51.102
Banque Centrale: Avoirs	39.861	40.073	51.601	55.689	56.763	57.320	58.002
Banque Centrale: Engagements	-2.379	-1.989	-8.108	-8.108	-8.108	-8.108	-8.108
Banques Commerciales: Avoirs	3.612	3.819	2.089	2.215	2.343	2.496	2.676
Banques Commerciales: Engagements	-890	-890	-1.468	-1.468	-1.468	-1.468	-1.468
Credit intérieur net	10.496	10.562	13.419	13.517	16.304	19.879	24.095
Crédit intérieur	27.503	29.677	37.172	39.857	43.471	47.637	51.457
Crédit net à l'Etat ¹	5.246	5.450	7.266	7.563	7.868	8.019	7.417
<i>Dont: Tresor</i>	8.812	8.235	9.944	7.086	7.391	7.289	6.687
Créances sur ent. pub.	2.744	2.744	1.303	1.303	1.303	1.303	1.303
Créances sur autres institutions financières	53	53	555	555	555	555	555
Crédit au secteur privé	19.460	21.483	28.048	30.990	34.300	38.315	42.737
Autres postes (nets)	-17.007	-19.115	-23.753	-26.340	-27.168	-27.758	-27.362
Monnaie au sens large	50.699	51.575	57.533	61.845	65.834	70.119	75.198
Monnaie	34.622	35.973	35.664	38.336	40.809	43.465	46.614
Billets en circulation	12.335	12.884	14.291	15.362	16.352	17.417	18.678
Dépôts à vue	22.287	23.279	21.373	22.975	24.457	26.049	27.935
Quasi-monnaie	16.077	15.602	21.869	23.508	25.025	26.653	28.584
<i>Pour mémoire (en pourcentage de la monnaie au sens large en début de la période)</i>							
Avoirs extérieurs nets	-6,5	0,8	7,7	7,3	1,9	1,1	1,2
Credit intérieur net	18,1	3,4	5,8	0,2	4,5	5,4	6,0
Crédit intérieur	17,8	4,4	19,1	4,7	5,8	6,3	5,4
Crédit net à l'Etat	5,1	0,4	4,0	0,5	0,5	0,2	-0,9
Créances sur ent. pub.	3,8	0,0	-2,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit au secteur privé	9,2	4,1	16,9	5,1	5,4	6,1	6,3
Autres postes (nets)	0,3	-0,8	-13,3	-4,5	-1,3	-0,9	0,6
Monnaie au sens large	11,6	4,4	13,5	7,5	6,5	6,5	7,2
Monnaie	5,8	2,7	2,1	4,6	4,0	4,0	4,5
Quasi-monnaie	5,8	1,7	11,4	2,8	2,5	2,5	2,8
Velocite	3,5	3,7	3,3	3,3	3,2	3,2	3,2
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	27,3	10,4	44,1	10,5	10,7	11,7	11,5

Sources: Banque centrale des Comores; estimations et projections des services du FMI

¹ Inclut le crédit net aux entités gouvernementales autres que le trésor public.

Tableau 4. Comores — Balance des paiements, 2008-13
(En millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2008	2009		2010	2011	2012	2013
		Prog	Prel				
Compte courant	-19.675	-15.092	-14.973	-17.793	-26.623	-26.670	-26.561
Biens et services	-61.200	-54.055	-63.508	-71.266	-68.717	-71.081	-73.175
Balance commerciale	-56.882	-50.936	-55.375	-62.416	-60.967	-63.354	-65.623
Exportations (f.à.b.)	2.190	3.965	5.073	5.940	6.150	6.420	6.684
Importations (f.à.b.)	-59.072	-54.901	-60.448	-68.356	-67.117	-69.775	-72.307
Services (net)	-4.319	-3.118	-8.133	-8.850	-7.750	-7.727	-7.552
Recettes	22.576	22.147	22.732	24.200	25.429	26.864	28.524
Paiements	-26.895	-25.265	-30.865	-33.050	-33.179	-34.591	-36.076
Revenu (net)	67	-805	-255	-847	-584	-227	83
Crédit	955	-87	460	59	201	580	845
Débit	-888	-719	-715	-906	-785	-807	-762
of which: Interest on rescheduled obligations				-236	-136	-184	-169
Transferts courants (net)	41.459	39.768	48.790	54.319	42.678	44.638	46.531
Administrations publiques	4.949	3.859	11.108	15.640	1.477	1.559	1.495
<i>Dont : Assistance HIPC interrimaire</i>				100	197	196	0
Secteur privé	36.509	35.909	37.682	38.679	41.201	43.079	45.036
Compte capital & opérations financières	14.380	8.937	17.644	15.635	21.167	21.396	18.943
Compte de capital	13.637	9.068	7.266	11.861	13.670	14.555	15.113
Transferts en capital	13.637	9.068	7.266	11.861	13.670	14.555	15.113
Transferts des actifs fixes	13.637	9.068	7.266	11.537	12.941	13.783	15.113
of which: HIPC interrime assistance				324	729	772	0
Compte financier	743	-132	10.378	3.774	7.497	6.841	3.830
Investissement direct	1.545	3.219	4.888	5.796	5.597	5.915	5.958
Portefeuille net & autres investissements	-802	-3.351	5.489	-2.023	1.900	926	-2.128
Administrations publiques	-1.076	-1.586	1.960	-2.377	-2.202	-2.176	-2.111
Tirages	1.088	397	60	424	448	477	512
Allocation DTS			4.139				
Amortissement	-2.164	-1.983	-2.239	-2.800	-2.650	-2.653	-2.623
Avant rééchelonnement				-2.510	-2.433	-2.379	-2.128
Sur les obligations restructurées				-290	-217	-274	-495
Secteur privé (net)	274	-1.765	3.529	354	4.102	3.102	-17
Banques, net	-1.153	207	-2.101	126	128	153	181
Autres	1.427	-1.972	5.630	228	3.973	2.950	-198
Erreurs et omissions	-29	0	7.960	0	0	0	0
Solde global	-5.323	-6.155	10.630	-2.158	-5.456	-5.274	-7.618
Financement	5.323	-5.507	-10.630	-4.486	-169	-320	-682
AEN banque centrale (hausse = -)	1.797,7	-211	-10.151	-4.088	-1.074	-557	-681,9
Avoirs extérieurs	2	-210,7	-11.741	-4.088	-1.074	-557	-682
Passifs extérieurs	1.796	0	1.590	0	0	0	0
Utilisation crédits FMI	1.826		1.693	0	0	-252	-728
Variation nette des arriérés	3.246	0	-1.427	-16.680	0	0	0
Apurement des arriérés et du service courant de la dette ²	0	-5.297	-5.016				
Financement exceptionnel	280	0	5.964	16.282	905	237	0
Réaménagement et différé des arriérés				15.103	0	0	0
Réaménagement et différé des échéances courantes				1.178	905	237	0
Écart de financement ²	0	11.663	0	6.644	5.625	5.594	8.300
<i>Postes pour mémoire :</i>							
Compte courant (pourcentage du PIB)	-11,1	-8,0	-7,9	-8,9	-12,5	-11,8	-10,9
Transferts exclus	-34,3	-29,1	-33,6	-35,9	-32,6	-31,5	-30,1
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	13,9	13,9	14,7	15,0	14,9	14,7	14,5
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	48,3	42,6	48,2	50,5	47,2	46,1	44,6
Réserves internationales brutes (En millions de dollars EU)	110,4	111,9	153,1	153,3	155,3	156,0	157,0
En mois d'importations de biens et services	5,2	6,1	7,1	6,5	6,8	6,6	6,4

Sources: autorités comoriennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision PPTE, au delà duquel les arriérés sont supposés être apurés par rééchelonnements ou différés nouveaux.

² L'écart de financement pour 2010–12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

Tableau 5. Comores — Dépenses d'éducation et de santé, 2008-10
(En millions de francs comoriens)

	2008	2009	2010
Education	9.573	10.089	12.775
Traitements et salaires	5.783	7.597	8.336
Biens et services	171	145	336
Transferts	731	649	903
Dépenses en capital	2.888	1.698	3.200
Financées sur ressources propres	0	0	200
Financées sur ressources extérieures	2.888	1.698	3.000
Santé	5.437	3.195	6.095
Traitements et salaires	1.189	1.361	1.429
Biens et services	19	6	80
Transferts	392	130	466
Dépenses en capital	3.838	1.698	4.120
Financées sur ressources propres	0	0	120
Financées sur ressources extérieures	3.838	1.698	4.000
Total education et santé	15.010	13.284	18.870
Financées sur ressources propres	8.284	9.888	11.870
Financées sur ressources propres, en pourcentage de PI	4,7	5,2	5,9
<i>Pour mémoire</i>			
PIB (nominal)	178.047	189.584	200.995

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

Tableau 6. Comores — Calendrier des décaissements et revues au titre de l'accord FEC, 2009-12

Date	Décaissements ¹ (Millions de DTS)	Conditions
30 septembre 2009 ²	4,2275	Approbation par le Conseil d'administration (21 septembre 2009)
30 juin 2010	1,5575	Achèvement de la 1 ^e revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation jusqu'au 31 décembre 2009
15 septembre 2010	1,5575	Achèvement de la 2 ^e revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation jusqu'au 30 juin 2010
15 mars 2011	1,5575	Achèvement de la 3 ^e revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation jusqu'au 31 décembre 2010
15 septembre 2011	1,5575	Achèvement de la 4 ^e revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation jusqu'au 30 juin 2011
15 mars 2012	1,5575	Achèvement de la 5 ^e revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation jusqu'au 31 décembre 2011
7 septembre 2012	1,5575	Achèvement de la 6 ^e revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation jusqu'au 30 juin 2012

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base d'un accès équivalent à 152,5 % de la quote-part (13,5725 millions de DTS).

² Y compris le remboursement anticipé d'un montant de 1,1125 million de DTS obtenu en décembre 2008 au titre de l'AUPC.

Tableau 7. Comores — Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009-22

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Projections												
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (en millions de DTS)													
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,45	1,29	1,29	1,29	1,29	0,85	0,00	0,00	0,00
Commissions et intérêts ¹	0,00	0,00	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)													
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,45	1,45	2,07	2,70	3,16	2,72	1,72	1,09	0,47
Commissions et intérêts ¹	0,00	0,00	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs ²													
En millions de DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,5	2,1	2,7	3,2	2,7	1,7	1,1	0,5
En millions de FC	0,0	0,0	22,4	22,6	278,4	851,3	1.205,5	1.559,7	1.816,8	1.565,4	988,4	628,4	274,2
En pourcentage des recettes publiques	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	2,0	2,6	3,1	3,3	2,6	1,5	0,9	0,4
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	2,1	2,8	3,4	3,7	3,0	1,8	1,0	0,4
En pourcentage du service de la dette ³	0,0	0,0	0,7	0,7	6,8	18,5	26,9	35,2	43,0	43,1	32,8	20,6	8,9
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,1	0,1
En pourcentage de la quote-part	0,0	0,0	0,4	0,4	5,5	16,7	23,7	30,7	35,7	30,8	19,4	12,4	5,4
Encours total des crédits du FMI ²													
En millions de DTS	9,6	12,7	15,8	15,8	15,4	13,9	11,9	9,2	6,0	3,3	1,6	0,5	0,0
En millions de FC	5.293,3	7.079,1	8.873,8	8.933,2	8.733,5	7.958,4	6.775,8	5.233,2	3.427,9	1.873,9	891,3	268,5	0,0
En pourcentage des recettes publiques	18,4	23,5	26,9	24,8	22,2	18,5	14,5	10,3	6,3	3,2	1,4	0,4	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	17,6	22,4	26,7	25,4	23,3	19,9	15,9	11,5	7,1	3,6	1,6	0,4	0,0
En pourcentage du service de la dette ³	199,3	281,3	277,6	264,9	213,4	172,7	151,0	118,0	81,1	51,6	29,6	8,8	0,0
En pourcentage du PIB	2,6	3,3	3,9	3,7	3,3	2,8	2,3	1,6	1,0	0,5	0,2	0,1	0,0
En pourcentage de la quote-part	107,5	142,7	177,8	177,8	172,7	156,5	133,3	102,9	67,4	36,9	17,5	5,3	0,0
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)													
Décaissements	3,1	3,1	3,1	0,0	-0,5	-1,5	-2,1	-2,7	-3,2	-2,7	-1,7	-1,1	-0,5
Remboursements et rachats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,5	2,1	2,7	3,2	2,7	1,7	1,1	0,5
Pour mémoire													
PIB nominal (en millions de FC)	200.995	212.644	226.484	242.889	260.943	280.286	300.156	321.435	344.221	368.624	394.756	422.740	452.709
Exportations de biens et de services (en millions de FC)	30.140	31.580	33.284	35.208	37.521	39.993	42.618	45.427	48.509	52.211	56.227	60.160	64.856
Recettes publiques (en millions de FC)	28.838	30.175	32.949	36.089	39.414	43.082	46.724	50.725	54.673	59.122	63.974	69.335	74.936
Service de la dette (en millions de FC) ²	2.656	2.517	3.196	3.372	4.092	4.608	4.487	4.433	4.227	3.632	3.010	3.052	3.068
FC/DTS (moyenne sur la période)													

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte de la remise temporaire d'intérêts sur les prêts du fonds fiduciaire RPC jusqu'en décembre 2011.² À partir de l'hypothèse du décaissement de la totalité du montant FEC de 13,57 milliards de DTS (152,5% de la quote-part). La totalité du crédit AUPC de 1,1 million de dollars (12,5% de la quote part) a été rachetée à par³ Total service de la dette avant aide intérimaire PPTE; comprend remboursements et rachats au FMI.

UNION DES COMORES

Moroni, le 5 juin 2010

Monsieur Dominique Strauss Khan
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Au cours des deux dernières années, l'Union des Comores a réalisé des avancées dans la voie de la normalisation politique. Les amendements de la constitution opérés en 2009 permettent désormais une gestion plus cohérente de l'économie à l'échelle de la nation. En même temps, la scène politique connaît un début prometteur de consolidation depuis les dernières législatives ; et la réforme du cycle électoral en cours devrait ramener le nombre des consultations démocratiques à un niveau plus compatible avec les ressources limitées du pays.

2. Dans ce nouveau contexte, la priorité du gouvernement est d'accélérer les réformes engagées pour relancer la croissance et lutter plus efficacement contre la pauvreté. Nous entendons réaliser cette ambition en travaillant en étroite collaboration avec le FMI et les autres partenaires au développement des Comores. Pour mieux focaliser nos actions, le gouvernement a adopté en septembre 2009 un document final de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) préparé dans le cadre d'un processus participatif impliquant les représentants des forces vives de la nation. A cette stratégie de réduction de la pauvreté est adossé le programme triennal de réformes soutenu par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 13,57 millions de DTS, soit 152,5 % de notre quote-part. En exécution de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, le programme de réforme soutenu par la Facilité élargie de crédit vise notamment à assurer la stabilisation de l'économie et à créer les bases d'une croissance soutenue et équitable, en renforçant les finances publiques et les infrastructures économiques et sociales du pays. Le programme s'emploiera dès lors à créer l'espace budgétaire permettant d'augmenter sensiblement les dépenses des secteurs prioritaires et d'appui à la croissance. En outre, pour renforcer la compétitivité d'ensemble de l'économie, promouvoir une croissance forte et lutter plus efficacement contre la pauvreté, le programme FEC poursuit une restructuration ambitieuse des services d'utilité publique. Ces réformes aideront à assurer un approvisionnement régulier de l'économie en énergie et services de télécommunications fiables, à des coûts compétitifs.

3. Depuis le lancement de notre programme appuyé par la FEC en juillet 2009, le gouvernement fournit des efforts pour le maintenir sur la bonne voie. Les discussions que nous avons menées avec les services du Fonds dans le cadre de la première revue ont établi que seuls deux des quinze indicateurs quantitatifs et structurels pour le deuxième semestre 2009 n'ont pas été respectés. Le solde primaire du budget a enregistré un important dépassement, en raison notamment de dépenses de salaires plus élevées que prévu ; et les stratégies de réforme pour les deux sociétés d'Etat des télécommunications et d'importation des produits pétroliers n'avaient pas été adoptées à l'échéance du 30 septembre retenue dans le cadre du programme. Au premier trimestre 2010, trois des dix indicateurs quantitatifs et structurels de performance n'ont pas été observés. En particulier, l'objectif de mobilisation des recettes intérieures a été légèrement manqué.

4. Le gouvernement a pris des dispositions pour sensiblement améliorer la performance du programme. Ainsi de nouvelles mesures de mobilisation des recettes intérieures et de renforcement du contrôle des dépenses, en particulier celles de personnel, ont été prises. Le gouvernement entend également améliorer la préparation des dossiers de décaissement de l'assistance attendue des bailleurs. Il a par ailleurs pris des mesures permettant d'améliorer le dispositif institutionnel de suivi du programme. Ainsi, la cellule des réformes économiques et financières (CREF) a été élargie pour inclure un représentant de la présidence de l'Union. Toutes ces mesures devraient sensiblement améliorer le suivi de l'exécution du programme et faciliter l'observance de ses objectifs dans l'avenir. Considérant ces dispositions correctives, le gouvernement demande la conclusion de la première revue et le décaissement des ressources de la FEC y afférentes. La conclusion de cette première revue permettra à l'Union des Comores d'accéder au point de décision de l'Initiative PPTE renforcée.

5. L'activité économique reste encore atone aux Comores. Le taux de croissance du PIB réel n'a été que de 1,8 pour cent en 2009, en légère augmentation par rapport à celui de 2008, mais toujours inférieur au taux de croissance démographique. Il est demeuré dépendant de l'agriculture de subsistance, d'investissements publics sur ressources extérieures, et du secteur de l'immobilier qui bénéficie d'envois des fonds relativement soutenus de la Diaspora. La baisse des pressions sur les prix des produits alimentaires et énergétiques depuis 2008 a permis un ralentissement de l'inflation et contribué au rétrécissement du déficit de la balance des paiements. Dans un contexte de reprise graduelle de l'économie mondiale, d'amélioration du climat des affaires et des conditions politiques intérieures, ainsi que de reprise des appuis financiers des partenaires au développement, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre une moyenne d'au moins 2,5 pour cent en 2010-12. A cette fin, le gouvernement réaffirme sa volonté de continuer à mener une politique budgétaire prudente, et d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires au renforcement de la compétitivité de l'économie. Dans ce cadre, l'appui technique et financier du FMI demeure essentiel. Le gouvernement est déterminé à prendre toutes autres mesures qui seraient nécessaires à la réalisation des objectifs du programme. Le cas échéant, il consulterait les services du FMI avant de procéder à des révisions des politiques contenues dans le

mémorandum de politiques économique et financière ci-joint, en conformité avec les dispositions statutaires du Fonds y afférentes.

6. Les objectifs du programme demeurent inchangés. Toutefois, nous sollicitons la modification de certains critères de réalisation pour la fin juin 2010, en vue de prendre en compte l'impact budgétaire et macroéconomique de l'importante assistance financière extérieure que nous avons reçue au mois d'avril dernier. La seconde revue de l'accord au titre de la FEC devrait avoir lieu en novembre 2010.

7. Conformément à notre engagement de transparence dans la gestion de l'État, nous consentons à la publication des documents relatifs à nos discussions avec les services du FMI au titre de la première revue de notre programme appuyé par la FEC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Signé

Ahmed Abdallah Mohamed Sambi

Président de l'Union des Comores

Signé

Mohamed Bacar Dossar

**Ministre des Finances, du Budget, et des
Investissements**

Signé

Mohamed Ahamadi Abdoulbastoi

Gouverneur de la BCC

PIÈCE JOINTE 2

UNION DES COMORES

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2010

I. INTRODUCTION

1. Depuis l'adoption de son programme de réformes économiques à moyen terme appuyé par le Fonds monétaire international au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), le gouvernement a engagé des mesures destinées à progressivement jeter les bases d'une croissance forte et durable. Les actions menées visent à améliorer la viabilité des finances publiques et à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance, à réhabiliter les infrastructures économiques et sociales, en particulier les services d'utilité publique par la réforme des entreprises publiques opérant dans ce secteur. La bonne conduite de ces réformes devrait par ailleurs permettre aux Comores d'accéder au bénéfice de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, et d'asseoir progressivement la stabilité du cadre macroéconomique, améliorer la compétitivité de l'économie et donner une nouvelle impulsion à la croissance.

2. Le présent mémorandum fait le point des progrès accomplis depuis l'adoption du programme appuyé par l'accord au titre de la FEC, et présente les mesures et politiques que le gouvernement se propose d'appliquer en 2010 pour permettre la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés dans le programme.

II. EVOLUTION ECONOMIQUE ET PERFORMANCE DU PROGRAMME

A. Évolution économique récente et perspectives pour la fin 2010

3. **En dépit de plusieurs signaux encourageants, l'activité économique est restée modeste en 2009.** Le crédit bancaire au secteur privé a continué de croître, les exportations de vanille se sont plutôt bien tenues, et les importations des produits pétroliers et de ciment, potentiellement d'appui à la croissance, sont restées soutenues. Toutefois, très peu d'investissements nouveaux ont été enregistrés en dehors du secteur bancaire, et la croissance est loin de se relever des effets d'une longue période d'instabilité politique et, plus récemment, d'un contexte économique international difficile. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 1,8 pour cent en 2009, en augmentation de près de 1 point de pourcentage par rapport à 2008. A la faveur de la détente des prix mondiaux des produits énergétiques et alimentaires, l'inflation a été globalement contenue, restant en dessous de 3 pour cent en 2009.

versements au titre du programme de citoyenneté économique, les recettes fiscales, en particulier les impôts directs et indirects intérieurs, ayant été en deçà des attentes du programme. Au delà de l'effet d'une conjoncture difficile, la contre-performance reflète des faiblesses au sein de l'administration fiscale et douanière auxquelles le gouvernement entend s'attaquer au plus vite. Les résultats budgétaires de l'exercice 2009 ont aussi été négativement affectés par (i) l'aggravation des difficultés dans la gestion des dépenses de personnel, en conséquence desquelles la masse salariale a été de 0,3 pour cent du PIB supérieure aux projections, (ii) la prise en charge des obligations nées de l'accident du vol 626 de Yemenia Airways, et (iii) le coût de la liaison des Comores au câble sous-régional de communication par fibre optique. Dans ces conditions, le déficit du solde primaire intérieur du budget s'est établi à un niveau élevé de 2,6 pour cent du PIB, comparable à celui enregistré en 2008, loin de l'objectif de 1,6 pour cent du PIB retenu dans le cadre du programme pour 2009.

5. **Une forte remontée des termes de l'échange et des dons extérieurs a contribué à faire baisser le déficit du compte extérieur courant en 2009.** Les exportations ont sensiblement augmenté, puisées sur les stocks constitués ces dernières années. Soutenu par une tenue toujours bonne des envois de fonds de la Diaspora, le volume des importations, en particulier celles du secteur du bâtiment, des véhicules d'occasion, et des produits pétroliers a cru sensiblement, même si leur montant en valeur n'a enregistré qu'une légère augmentation. Conjugués à une augmentation sensible des dons budgétaires reçus de l'extérieur, ces développements ont fait baisser le déficit du compte courant extérieur (dons de soutien budgétaire compris) à l'équivalent de 7,9 pour cent du PIB (11,1 pour cent du PIB en 2008), en ligne avec la prévision du programme de 8 pour cent. Les réserves de change représentent l'équivalent de 7,1 mois d'importations de biens et services non facteurs, soutenues notamment par les allocations de DTS du FMI.

6. **La dette extérieure des Comores reste insoutenable.** Elle s'est élevée à l'équivalent de 343 pour cent des exportations de biens (en valeur actuelle nette) à fin 2009. Au mois de novembre, le gouvernement a obtenu un accord de restructuration de sa dette vis-à-vis des créanciers membres du Club de Paris, lui concédant une réduction de 80 pour cent du service dû pendant la période mi-2009-mi-2012, susceptible d'être portée à 90 pour cent lorsque le pays aura atteint le point de décision de l'Initiative PPTE. L'Union des Comores a obtenu, de la part des créanciers non membres du Club de Paris le report du règlement d'arriérés extérieurs pour un montant équivalent à 43,9 millions de dollars EU à fin 2009 et à 0,24 million de dollars EU au titre du service de 2010 en attendant la résolution globale de la situation de la dette extérieure du pays dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et à des termes comparables à ceux convenus avec les créanciers du Club de Paris.

7. **Dans un contexte d'expansion du système bancaire, le crédit à l'économie a été soutenu.** Deux nouveaux établissements bancaires se sont établis dans le pays, ouvrant de nouvelles possibilités de financement pour le secteur privé. Ainsi, incluant les prêts du secteur de la micro finance, le crédit à l'économie a augmenté de 44,1 pour cent en 2009,

après une progression de 27 pour cent en 2008. Ces facilités bancaires ont essentiellement été allouées au secteur du commerce. La masse monétaire a enregistré une hausse de 13,5 pour cent, bien plus que l'accroissement du PIB nominal, parallèlement à un accroissement de 9,7 pour cent des avoirs extérieurs nets du système bancaire (correspondant à une augmentation de 7,7 pour cent par rapport à la masse monétaire en début de période).

B. Mise en œuvre du programme

8. Sous la pression continue de la masse salariale, du coût du projet sous-régional de communication par fibre optique et des charges liées à l'accident d'avion de Yemenia Airlines qui a fait de nombreuses victimes comoriennes, **les dépenses primaires intérieures se sont élevées à 16,5 pour cent du PIB (15,4 pour cent dans le cadre du programme)**. Ce dépassement n'a pu être compensé par la modeste plus-value des recettes enregistrées (+0,1 pour cent du PIB par rapport au programme). En conséquence, le solde budgétaire intérieur primaire est resté au niveau élevé de 2008 (2,6 pour cent du PIB), comparé à l'objectif de 1,6 pour cent du PIB retenu dans le cadre du programme. Toutefois, au total, seuls deux des quinze indicateurs quantitatifs et structurels du programme pour la fin décembre 2009 n'ont pas été tenus. Le deuxième indicateur non réalisé de la période concerne l'adoption des stratégies de réforme pour les sociétés d'Etat des télécommunications (Comores Télécoms) et d'importation des produits pétroliers (Société comorienne des hydrocarbures).

9. **Au premier trimestre 2010, sept des dix indicateurs de performance ont été observés.** L'objectif de mobilisation des recettes intérieures n'a été que marginalement manqué et, grâce à un suivi plus adéquat des dépenses courantes, le solde budgétaire intérieur primaire a été maintenu dans les limites du programme. Toutefois, le crédit net à l'Etat a été supérieur aux prévisions du programme, l'apurement des arriérés de salaires ayant dépassé les appuis budgétaires alloués à cette fin. Au total, sur huit indicateurs quantitatifs de performance, six ont été respectés. Au plan des réformes structurelles, un des deux repères du programme pour la fin mars a été réalisé avec retard. Le deuxième, relatif à l'informatisation des opérations de la solde, ne l'a été que partiellement.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2010

A. Cadre macroéconomique

10. **Le gouvernement entend donner une nouvelle impulsion aux réformes économiques.** Il est déterminé à renforcer la discipline budgétaire nécessaire au maintien de la stabilité macroéconomique, et à assurer une exécution prompte de son programme de réformes structurelles.

11. **Dans cette perspective, le taux de croissance réel du PIB devrait amorcer une reprise graduelle pour atteindre 2,1 pour cent en 2010.** Au delà de l'agriculture de subsistance et de la construction privée soutenue par les fonds de la Diaspora, le regain

d'activité résulterait de la réhabilitation des infrastructures économiques financée par les partenaires au développement, notamment dans le secteur de l'énergie; et de la relance des services financiers grâce à une intermédiation financière accrue. Le secteur du tourisme pourrait également connaître un certain essor, bénéficiant d'une plus grande implication de partenaires privés de la région du Golfe, suite à la conférence de Doha sur l'investissement et le développement aux Comores en mars 2010. L'inflation devrait légèrement augmenter, suite à la relance de la demande globale soutenue par un apurement substantiel des arriérés des salaires aux agents de l'Etat. Reflétant la faiblesse des exportations, et une demande d'importation toujours soutenue, les comptes extérieurs ne devraient pas s'améliorer en 2010. Le déficit du compte courant extérieur devrait se monter à 8,9 pour cent du PIB, contre environ 8 pour cent en 2009.

B. Politique budgétaire

12. **Le gouvernement est conscient de la nécessité de résorber au plus vite les dérapages budgétaires enregistrés en 2009, en vue de préserver les objectifs de consolidation budgétaire de son programme triennal de réforme soutenu par le FMI au titre de la FEC.** Les mesures correctives prises à cet effet devraient renforcer la mobilisation des recettes publiques et sensiblement améliorer la maîtrise des dépenses, en particulier celle des salaires. En 2010, ces mesures devraient permettre de ramener le déficit du solde budgétaire primaire intérieur à l'équivalent de 1,5 % du PIB, comparé à 2,6 % du PIB en 2008-09, dans le cadre d'un budget réaménagé. Les besoins de financement nets de l'Etat au titre de l'exercice 2010 sont évalués à 3,3 pour cent du PIB, intégralement couverts par des appuis budgétaires de l'Union Européenne, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, de partenaires de la région du Golfe, et du FMI. Si le gouvernement obtient des appuis budgétaires extérieurs au delà des montants programmés, il consultera le FMI sur leur utilisation et établira un nouveau collectif budgétaire précisant les modalités d'affectation de ces ressources, en donnant la priorité à l'apurement des arriérés des paiements intérieurs et à d'autres secteurs prioritaires. Le programme budgétaire 2010 réaménagé sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Nationale, sous forme de collectif budgétaire, avant le 30 juin 2010.

13. **Les recettes intérieures devraient atteindre 28,065 milliards de FC (14,3 % du PIB) en 2010, supérieures de 6,4 pour cent par rapport à l'objectif initial du programme.** L'effort de mobilisation des recettes se focalisera en 2010 sur le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière, avec l'appui technique des partenaires au développement, y compris le département des finances publiques du FMI, la BAD, la France.

14. **L'accroissement des recettes de la Direction Générale des Impôts (DGI) reflétera les effets des mesures du contrat de performance convenu avec cette région.** Dans le cadre de ce dernier, des centres des impôts seront bientôt ouverts au niveau des entités insulaires et placés sous l'autorité directe du Directeur général ; et une meilleure gestion des contribuables

suivis par le service de la fiscalité des entreprises sera assurée, sur la base des recommandations du département des finances publiques du FMI. Ainsi, la pratique du « déclassement » des contribuables a été éliminée, et le suivi déclaratif des grandes entreprises a été renforcé en vue de porter le taux de déclaration spontanée au niveau de 95 pour cent. Dans ce cadre, le gouvernement entend placer le service de la fiscalité des entreprises sous la direction d'un responsable unique dont la nomination interviendra avant la fin juin 2010. Par ailleurs, un inventaire exhaustif des restes à recouvrer du Trésor sera réalisé, et ses conclusions communiquées aux services du FMI avant la discussion de la première revue du programme par le Conseil d'administration du FMI. Sur la base de ce rapport, un recouvrement plus systématique des obligations fiscales concernées pourra être réalisé. Enfin, les services de la DGI seront de mieux en mieux outillés en équipements, notamment informatiques, et en personnel qualifié.

15. **Pour soutenir son effort de mobilisation des recettes internes, le gouvernement a aussi mis en place de nouvelles mesures fiscales.** Celles-ci comprennent (i) un relèvement de 5 pour cent de la taxe sur les produits pétroliers ; (ii) la remise en vigueur de la taxe sur les véhicules à moteur diesel et autres, ainsi que de la patente d'exploitation, et (iii) un relèvement de 5 pour cent des taux des accises sur les tabacs et alcools. D'autre part, le gouvernement a institué, le 30 avril dernier, des redevances de gestion et de mise à disposition de fréquences radioélectriques. Toutes ces mesures devraient rapporter en 2010 un supplément de recettes d'au moins FC 886 millions au delà des projections initiales du programme.

16. **S'agissant de la Direction Générale des Douanes (DGD), les efforts d'allègement des procédures de dédouanement des marchandises seront renforcés et la taxation ad valorem des importations parachevée.** Plusieurs réformes institutionnelles ont été menées à la DGDD. Ainsi, un bureau central responsable de la valeur, de l'espèce et de l'origine des marchandises est entré en service; et le régime de taxation forfaitaire par conteneur a été éliminé.

17. **Au niveau des dépenses, les paiements non prioritaires feront l'objet d'un suivi rigoureux pour préserver les objectifs budgétaires du gouvernement.** Certains postes de dépenses font l'objet de régulation par compression pour compenser toute moins-value de recettes résultant de difficultés éventuellement rencontrées dans la mobilisation des recettes. En 2010, les dépenses totales devraient être limitées à 46,567 milliards de francs comoriens, soit 23,2 pour cent du PIB. Ainsi, les dépenses primaires intérieures se monteront à 31,788 milliards de FC, correspondant à 15,8 pour cent du PIB, dont une contribution budgétaire aux dépenses d'investissement de 2,60 milliards de francs (1 pour cent du PIB, en accroissement de 66 pour cent par rapport à l'année dernière). Pour soutenir les efforts de réduction de la pauvreté du gouvernement dans le cadre du DSCR, les dépenses des secteurs de l'éducation et de la santé, financées sur ressources propres, font l'objet d'un suivi rigoureux par la Cellule de Réformes Economiques et Financières (CRFE, paragraphes 28 et 29). Elles

devraient atteindre l'équivalent de 5,9 pour cent du PIB en 2010 (5,2 pour cent du PIB en 2009).

18. **La masse salariale, évaluée à 17,864 milliards de FC (8,9 pour cent du PIB), reflète pleinement les obligations courantes de l'État envers ses agents.** Des dispositions ont été prises pour la contenir dans cette enveloppe (paragraphe 26 ci-dessous). En particulier, tout recrutement nouveau, uniquement dans les secteurs prioritaires, ne pourra être envisagé que dans les limites permises par les départs enregistrés. D'autre part, à compter du mois d'août 2010, le gouvernement mettra en fonction de façon définitive son nouveau système informatique de gestion de la solde dont il a déjà réalisé un test concluant. Enfin, le gouvernement achèvera avant la fin 2010 un recensement exhaustif des agents et fonctionnaires de l'Etat.

19. **Les paiements des arriérés intérieurs, y compris les arriérés salariaux, seront faits de façon à ne pas compromettre les objectifs budgétaires du programme.** Ils seront limités à 10,784 milliards de FC en 2010, comprenant des arriérés des salaires et aux fournisseurs privés de l'Etat.

20. **D'une manière générale, le suivi des dépenses publiques sera renforcé grâce à un fonctionnement plus régulier du Comité de Trésorerie.** Les délibérations du comité feront l'objet de comptes-rendus exhaustifs communiqués mensuellement aux services du FMI. Les dépenses sans engagement préalable, notamment par ordres de paiement du Trésor, ne seront exécutées que dans des cas exceptionnels d'extrême urgence. Elles ne devraient pas dépasser la limite de 150 millions de FC à compter du premier juillet 2010.

21. **Compte tenu de ce qui précède, le déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) sera de 5,439 milliards de FC (2,7 pour cent du PIB).** En prenant en compte divers financements extérieurs (y compris les allègements et autres reports de service de la dette extérieure) et intérieurs nets (2,858 milliards de FC), les besoins de financement nets initiaux de l'État sont estimés à 6,640 milliards de FC (3,3 pour cent du PIB). Leur couverture se fera comme suit : i) Banque mondiale : 1,1 milliard de FC ; (ii) Union Européenne : 3,3 milliards de francs FC ; (iii) BAD : 0,5 milliard de francs FC ; partenaires du Golfe : 0,1 milliard de FC; et (iv) FMI : 1,7 milliard de FC.

C. Monnaie, crédit, et système financier

22. **La politique monétaire est conduite dans le cadre de la participation des Comores à la zone franc.** Elle assurera une expansion modérée du crédit à l'économie, visant à contenir l'inflation et prévenir les risques de fuite de capitaux. Dans ce cadre, l'endettement de l'État vis-à-vis du système bancaire reste prudent, essentiellement adossé sur les appuis financiers du FMI, y compris les allocations de DTS acquises en 2009. La monnaie au sens large devrait enregistrer un taux d'expansion de 7,5 pour cent en 2010, au dessus de la croissance du PIB nominal, contre 13,5 pour cent en 2009. Le coefficient des réserves obligatoires, fixé à 25 pur cent depuis 2008, reste l'instrument principal de

régulation de la liquidité. A moyen terme, la BCC entend faire plus grand usage des taux d'intérêt, libéralisés, dans un environnement de plus en plus compétitif. La BCC a achevé une nouvelle évaluation des sauvegardes, elle entend assurer une mise en œuvre prompte des principales recommandations du programme. En particulier, les encaisses de la Banque feront l'objet d'audits externes annuels de certification ; et les comptes financiers seront préparés conformément aux standards internationaux, à compter de 2011. D'autre part, les données monétaires communiquées aux services du FMI feront l'objet d'examen préalable par le contrôleur financier de la Banque. Enfin, la BCC entend achever au plus tôt le renforcement de son service de supervision bancaire, avec l'appui technique et financier du FMI.

23. **Le gouvernement achèvera avant la fin 2010, la préparation d'une stratégie de recentrage des activités de la Société nationale des postes et des services financiers (SNPSF).** Cette stratégie vise notamment la limitation des activités de la SNPSF à la collecte de l'épargne et au transfert d'argent; ainsi que l'extension du nouveau service de chèques postaux à un public plus large.

D. Balance des paiements et dette extérieure

24. **Le déficit du compte extérieur courant, dons et transferts privés et officiels compris, devrait se creuser en 2010**, passant à environ 12,3 pour cent, contre 7,9 pour cent du PIB en 2009. Cette évolution est essentiellement attribuable au retour des dons officiels à des niveaux réguliers, après la forte expansion observée l'année dernière. Ayant entamé la quête pour une forte réduction de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, à des termes comparables à ceux du Club de Paris, le gouvernement réaffirme son attachement à une politique d'endettement prudente pour ne pas mettre en péril la viabilité de la dette extérieure du pays.

E. Politiques structurelles

25. **Au niveau des réformes structurelles, l'ambition du gouvernement est d'accélérer la mise en œuvre de ses programmes de réforme des entreprises et de la fonction publiques.** Le gouvernement adoptera la stratégie de réforme de Comores Telecom, préparée avec l'appui technique de la Société financière internationale (SFI), avant la discussion de la première revue du programme par le Conseil d'administration du FMI. Tout en poursuivant les discussions techniques avec la SFI sur la réforme de la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH), le gouvernement a engagé des actions destinées à améliorer la gestion de l'entreprise. Dans ce cadre, il a mis en place un Conseil d'administration et en a désigné les membres. Le gouvernement finalisera, avant la fin décembre 2010, la préparation de la stratégie de réforme pour la compagnie d'électricité (MAMWE) développée avec le concours de la BAD. L'exécution des réformes concernées devrait être lancée au quatrième trimestre 2010 pour la SCH et Comores Télécoms; et avant la fin mars 2011 en ce qui concerne MAMWE.

26. **Dans le domaine de l'administration publique, le gouvernement exécutera d'importantes mesures susceptibles de contribuer à asseoir la viabilité à moyen terme du budget.** L'Assemblée Nationale a récemment adopté les cadres organiques devant mettre en place une structure et des effectifs de la fonction publique compatibles avec les moyens financiers de l'Etat. Le gouvernement compte rendre ces cadres opérationnels avant la fin de l'année. Il en fera des annexes à la loi de finances, à compter de l'exercice budgétaire 2011. Cette réforme permettra notamment de ramener les effectifs de la fonction publique (y compris l'armée) à environ 10600 agents, contre 12300 actuellement. Le gouvernement sollicite l'appui technique et financier de ses partenaires au développement dans la préparation et la mise en œuvre d'un programme de soutien à la diminution des effectifs.

27. **L'État poursuivra son vaste programme de promotion de la bonne gouvernance, comprenant la réforme de la justice et le renforcement de la transparence.** Il achèvera, avant la fin 2011, la révision des procédures de passation des marchés pour les rendre entièrement transparentes, ouvertes à la concurrence, et conformes aux normes COMESA. Le gouvernement a par ailleurs sollicité l'appui de partenaires techniques et financiers, la France et le PNUD notamment, pour l'aider à mettre en œuvre le plan d'action pour la justice, dans le but d'améliorer la qualité du système judiciaire. Avec l'appui de la Banque mondiale, de la BAD, de la France et des organismes du système des Nations Unies, il a élaboré un programme d'amélioration de la gouvernance dont la mise en œuvre devrait intervenir avant la fin mars 2011.

F. Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)

28. **En septembre 2009, le gouvernement a finalisé l'actualisation de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).** La nouvelle SRP consacre un rôle de premier plan à la promotion de la stabilité macroéconomique; de l'activité dans les secteurs productifs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme; de la gouvernance; et du développement humain. Sa préparation a bénéficié de la contribution active des membres de la société civile. Le gouvernement reconnaît le caractère plutôt général de la stratégie; il entend la rendre plus opérationnelle en améliorant la priorisation et spécificité des projets et politiques devant être menés dans ce cadre. En particulier, ceux liés aux déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Avec l'appui des partenaires au développement, le gouvernement compte finaliser ce travail avant la fin 2010.

29. **Le gouvernement entend affecter l'épargne dégagée de la réduction du service de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE au financement des secteurs prioritaires définis dans sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.** Pour ce faire, il s'emploie à définir une liste de dépenses prioritaires dont il entend faire assurer un suivi rigoureux par le comité inter-service chargé du suivi de l'exécution du DSRP. En attendant la finalisation de cette liste, les dépenses des secteurs de la santé et de l'éducation font déjà l'objet d'un suivi régulier par la CREF.

G. Allégement et gestion de la dette extérieure

30. **En novembre 2009 le gouvernement a obtenu des allègements de la dette de ses créanciers membres de Club de Paris, ainsi que l'accord de ses autres créanciers sur le traitement de sa dette en attendant la résolution complète de la situation de cette dernière.** Il en est ainsi du traitement des arriérés extérieurs à fin 2009, ainsi que des obligations différées au titre du service courant de 2010 du aux créanciers autres que les principaux multilatéraux. Le gouvernement est déterminé à honorer à bonne date les engagements envers ces derniers créanciers. Des discussions ont été engagées avec les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, les partenaires multilatéraux autres que les principaux donateurs et créanciers, ainsi qu'avec les créanciers commerciaux. Ces discussions visent l'obtention d'allègements de dette dans cadre de l'initiative PPTE à des conditions comparables à celles accordées par les créanciers membres du Club de Paris.

31. **Le gouvernement est parfaitement conscient de la nécessité d'une gestion prudente de la dette.** Tout emprunt extérieur contracté ou garanti par l'État sera soumis à l'approbation préalable du Ministre des finances de l'Union, et les gouvernements autonomes des îles ne sont pas habilités à contracter ou garantir des emprunts extérieurs. En outre, sur la durée du programme triennal, l'État ne contractera ni ne garantira de dette extérieure à court terme ou non concessionnelle telle que définie dans le Protocole d'accord technique (PAT). Les autorités consulteront les services du FMI avant de contracter ou garantir toute dette extérieure concessionnelle au-delà de 20 millions de dollars EU. Avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, la Direction de la Dette Publique se dotera bientôt de logiciels performants de gestion de la dette et engagera un important programme de formation du personnel.

H. Statistiques

32. **Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts d'amélioration de la base de données sociodémographiques et macroéconomiques nécessaires à la conception et au suivi de sa politique de développement.** Le gouvernement compte présenter au FMI, avant la fin mai 2010, une demande d'assistance technique en vue de l'évaluation de son dispositif de préparation des comptes nationaux et de l'indice des prix à la consommation. Avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement entend renforcer ses capacités statistiques en tenant compte de la décentralisation de l'administration publique. Les efforts seront orientés vers la mise en place de cadres de production, de collecte et de diffusion des données provenant des îles, ainsi que vers la diffusion régulière de ces données et la formation des statisticiens.

IV. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

33. **L'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC pour les Comores dépendra de la réalisation préalable des deux actions ci-après :** (i) adoption par le Conseil des Ministres de la stratégie de réforme pour Comores Télécoms; continuation des

discussions techniques avec la SFI sur la réforme de la Société Comorienne des Hydrocarbures comme spécifié au paragraphe 25 ci-dessus; et désignation des membres du Conseil d'administration de la SCH; (ii) finalisation et communication aux services du FMI d'un rapport exhaustif sur les restes à recouvrer du Trésor, assorti d'un plan de recouvrement de ces obligations fiscales; et (iii) soumission de la loi de finances révisée au Parlement.

34. Le suivi du programme reposera sur indicateurs trimestriels avec des critères de réalisation établis sur une base semestrielle (Tableaux 1 et 2). Les autorités communiqueront au FMI les informations nécessaires au suivi du programme, conformément au Protocole d'accord technique. Pendant la période du programme, les autorités s'abstiendront d'instituer des restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes ou de les renforcer, d'introduire et de modifier des pratiques de taux de change multiples, de conclure tout accord de paiement bilatéral incompatible avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire des restrictions aux importations pour des raisons relatives à la balance des paiements.

35. La seconde revue de l'accord au titre de la FEC aura lieu en novembre 2010. Dans le domaine des réformes structurelles, la revue portera essentiellement sur les mesures visant à renforcer le contrôle de la masse salariale, notamment la (i) mise en service du bulletin de paie informatisé, (ii) finalisation du recensement des agents et fonctionnaires de l'Etat, et (iii) mise en œuvre des cadres organiques de la Fonction Publique.

Tableau 1. Comores : Repères quantitatifs dans le cadre du programme FEC ¹
(En millions de francs comoriens, cumulatif depuis le début de l'année fiscale, sauf indication contraire)

	2009				2010					
	Sep.		Dec.		Mar.		Juin		Sep.	Dec.
	Cible indicative	Réalisé	Critère de perf.	Réalisé	Cible indicative	Données prélim.	Critère de perf.	CP révisé	Cible indicative	Critère de perf.
Repères										
1. Plafond de la Position Nette du Gouvernement (PNG) ²	588	-374 réalisé	1.142	1.131 réalisé	-391	389 non réalisé	753	-1.596	-3.730	-1.130
2. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) ^{3,4}	217	-2.331 réalisé	-731	-2.737 réalisé	-2.369	-2.645 réalisé	-319	-9.784	-10.284	-10.784
3. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par les gouvernements ⁵	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0	0	0
4. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs de court terme contractés ou garantis par les gouvernements ⁵	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0	0	0
5. Plafond sur l'accumulation des arriérés du service de la dette extérieure.	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0 réalisé	0	0	0	0
Repères indicatifs										
6. Plancher sur le solde budgétaire intérieur primaire		-1.509 réalisé	-2.970	-4.967 non réalisé	-1.421	-825 réalisé	-2.035	-2.795	-1.216	-2.950
7. Plancher sur les recettes intérieures		19.761 réalisé	25.975	26.401 réalisé	5.232	5.152 non réalisé	11.801	12.028	20.491	28.838
8. Plafond sur les dépenses faites par réquisitions (sans ordonnancement préalable) ⁴		226 réalisé	500	257 réalisé	100	89 réalisé	150	150	150	150
9. Plancher sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures										11.870

¹ Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Contrairement à la situation monétaire, la PNG inclut les déboursements nets FEC.

³ Cibles et réalisations ajustées comme indiqué dans le PAT.

⁴ 2009 Cibles cumulés à partir du 1er juillet 2009.

⁵ Crédits commerciaux exclus.

Tableau 2. Comores : Actions préalables proposées et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2010

Mesures	Justification macro-économique	Date	Statut
Actions préalables			
Présentation du projet de loi de finances 2010 révisée à l'Assemblée Nationale			
Adoption par le Conseil des Ministres de la stratégie de réforme pour Comores Télécoms et désignation des membres du Conseil d'administration de la Société Comorienne des Hydrocarbures			
Finalisation et envoi aux services du FMI d'un rapport exhaustif sur les restes à recouvrer du Trésor, assorti d'un plan de recouvrement de ces obligations fiscales			
Repères structurels			
Informatisation complète du fichier de paie des fonctionnaires et dotation en effectifs suffisants de l'unité de suivi des paiements de salaires	Appuyer le rééquilibrage des finances publiques en améliorant le contrôle de la masse salariale	31 mars 2010	Partiellement réalisé
Soumission au Parlement du projet de loi portant création des cadres organiques des administrations de l'Union et des îles, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de la fonction publique	Ramener la fonction publique à une taille adéquate pour assurer la viabilité à moyen terme du budget	31 mars 2010	Réalisé
Maintien du mécanisme flexible de détermination des prix des produits pétroliers	Permettra une offre fiable de produits pétroliers et limiter les pressions des subventions	En continu	
Nomination du représentant de la Présidence de l'Union auprès de la Cellule des Réformes Economiques et Financières	Renforcer l'efficacité du suivi de l'exécution du programme	30 juin 2010	
Mise en service du bulletin de paie informatisé	Améliorer la maîtrise de la masse salariale et des dépenses de l'Etat	A compter de septembre 2010	
Finalisation du recensement des agents et fonctionnaires de l'Etat	Améliorer la maîtrise de la masse salariale et des dépenses de l'Etat	Fin septembre 2010	
Mise en œuvre des cadres organiques de la Fonction Publique	Améliorer la maîtrise de la masse salariale et des dépenses de l'Etat	Budget 2011	

PIÈCE JOINTE 2**UNION DES COMORES****Protocole d'accord technique**

Moroni, le 5 juin 2010

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs et structurels qui permettront de suivre la mise en œuvre du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Il précise en outre les données à communiquer aux fins du suivi du programme.

I. DÉFINITION

2. Sauf indication contraire ci-dessous, le terme «État» désigne le gouvernement de l'Union des Comores et les gouvernements autonomes des îles. Les administrations locales, la Banque centrale ou toute entité appartenant à l'État et dotée d'une personnalité juridique distincte sont exclues de la définition de l'État. Les unités visées par cette définition de l'État sont consolidées pour les besoins du programme.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les critères de réalisation quantitatifs sont proposés pour le 30 juin et le 31 décembre 2010, concernant la variation du crédit intérieur net à l'État ainsi que des repères au 30 septembre 2010 s'agissant de l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs nets. Les critères de réalisation suivants sont proposés pour le suivi sur une base continue : i) arriérés de paiement extérieur de l'État; ii) nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État; iii) nouvelle dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État.

A. Variation du crédit intérieur net à l'État**Définitions**

4. Le crédit intérieur net à l'État est défini comme le crédit global net accordé à l'État provenant des systèmes bancaire et non bancaire intérieurs. Le crédit bancaire net à l'État reflète la position débitrice nette de l'État vis-à-vis de la banque centrale, des banques commerciales, et de la société nationale des postes et services financiers (SNPSF), ainsi que des institutions de microfinance. Il représente la différence entre l'endettement brut de l'État envers le système bancaire et ses créances sur le système bancaire. Les créances de l'État comprennent tous les dépôts à la banque centrale et dans les banques commerciales, ainsi que l'encaisse du Trésor. La dette de l'État envers le système bancaire comprend le crédit de la

banque centrale (avances statutaires, crédit à long terme et crédit net du FMI) et le crédit des banques commerciales, ainsi que les dépôts net effectués à la SNPSF. Le crédit intérieur non bancaire à l'Etat comprend la variation du stock des bons du Trésor placés sur le marché intérieur, le produit des privatisations et toute autre dette financière intérieure de l'Etat contractée en dehors du secteur bancaire, hormis les arriérés.

5. La variation du crédit intérieur net à l'Etat à la date fixée pour le critère de réalisation ou le repère est définie comme la différence entre le stock à la date indiquée et le stock au 31 décembre 2009.

Critères de réalisation

6. Les montants figurant au tableau 1 du MPEF afférents au crédit net à l'Etat au 30 juin et 31 décembre 2010 sont des plafonds et constituent des critères de réalisation. Les montants indiqués au tableau ci-dessus pour le 30 septembre 2010 représentent des plafonds et constituent des objectifs indicatifs.

Données à communiquer

7. La BCC communiquera mensuellement aux services du FMI les données provisoires sur le crédit bancaire net à l'Etat, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque période d'observation. Les données définitives seront communiquées dans un délai maximum de deux mois. Le ministère des finances communiquera à une fréquence mensuelle tout financement provenant de sources non bancaires.

B. Arriérés de paiement intérieurs

Définition

8. Les nouveaux arriérés de paiement intérieurs de l'Etat sont définis comme relevant des catégories suivantes : i) toute facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur de biens et services, présentée et liquidée mais dont le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours suivant la date d'ordonnancement; ii) en cas de contrats spécifiques entre les fournisseurs et l'Etat, toute facture reçue et non payée à l'échéance stipulée dans les contrats; iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et non payés dans les 60 jours à compter de la date d'ordonnancement; iv) les traitements et salaires ainsi que tout paiement à un agent de l'Etat, qui étaient censés être payés au cours d'un mois donné, mais qui sont restés impayés le 15^e jour du mois suivant.

Critère de réalisation

9. Dans le cadre du programme, le gouvernement n'accumulera pas de nouveaux arriérés de paiement intérieurs nets. Les montants figurant au tableau 1 du MPEF afférents aux arriérés de paiement intérieurs et au crédit net à l'Etat au 30 juin et 31 décembre 2010

sont des plafonds et constituent des critères de réalisation. Les montants indiqués à ce tableau pour le 30 septembre 2010 représentent des plafonds et constituent des repères quantitatifs.

Facteur d'ajustement

10. Si l'appui budgétaire extérieur venait à être inférieur aux prévisions, le plancher de réduction des arriérés de paiement intérieurs sera abaissé à hauteur du montant intégral du manque à percevoir. En cas d'excédent des concours budgétaires extérieurs, le seuil de réduction nette des arriérés intérieurs sera augmenté à hauteur du montant intégral de la plus-value. Sur une base cumulée à compter du 1^{er} janvier 2010, le programme table sur un appui budgétaire extérieur de 16,876 milliards de FC à fin juin 2010, FC 20,178 milliards à fin septembre 2010, et FC 21,043 milliards à fin décembre 2010.

Données à communiquer

11. Les autorités signaleront immédiatement aux services du FMI toute accumulation des arriérés de paiement intérieurs visée par la définition ci-dessus, ainsi que la situation des restes à payer du Trésor.

C. Arriérés de paiement extérieurs

Définition

12. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme la somme des paiements exigibles mais non payés sur l'encours de la dette extérieure (voir définition de la dette extérieure au paragraphe 16) qui a été contractée ou garantie par l'État, à l'exception des arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette publique faisant l'objet d'une renégociation avec les créanciers, y compris les membres du Club de Paris.

Critère de réalisation

13. Dans le cadre du programme, l'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette publique, à l'exception des paiements faisant l'objet d'une renégociation avec les créanciers, y compris les membres du Club de Paris. Ce critère de réalisation sera suivi de façon permanente.

Données à communiquer

14. Les autorités signaleront aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dès que l'échéance aura été manquée. Elles communiqueront chaque mois, dans un délai maximum de 15 jours, un tableau indiquant le service de la dette extérieure exigible (après rééchelonnement) et payée.

D. Plafond applicable à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle ou à court terme contractée ou garantie par l'État

Définition

15. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette définie au point 9 des Directives afférentes aux critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt* — Décision 6230-(79/140) du Conseil d'administration), dont la dernière modification est intervenue par Décision 1441-(09/91) du Conseil d'administration, mise en œuvre à compter du 1er décembre 2009, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État dont la valeur n'a pas été reçue.

16. La dette à court terme s'entend comme la dette extérieure à échéance contractuelle inférieure à un an. La dette extérieure s'entend comme la dette due aux non-résidents.

17. La définition de la dette énoncée au point 9 des Directives afférentes aux critères de réalisation relatifs à la dette extérieure est la suivante : «a) aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et en règle générale payer des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie à l'acheteur (accords de pension et accords officiels de swap); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est mis à la disposition du locataire qui a le droit de l'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que sa durée de vie utile totale escomptée, étant entendu que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété; b) d'après la définition de la dette énoncée au point 9a), les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme

une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette».

18. Toute dette extérieure dont la valeur actuelle, calculée aux taux d'intérêt de référence indiqués ci-après, est supérieure à 50 % de la valeur nominale (élément don inférieur à 50 %) est considérée comme étant non concessionnelle, à l'exception des prêts du FMI au titre de la Facilité élargie de crédit, qui sont considérés comme étant concessionnels même s'ils ne sont pas conformes à la règle de 35 % pour l'élément don. Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois.

19. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion d'État recouvre l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, les administrations locales, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les entreprises publiques et les entreprises indépendantes appartenant à l'État ou contrôlées par l'État (c'est-à-dire les entreprises publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État possède au moins 50 % du capital).

Critère de réalisation

20. L'État tel que défini au paragraphe 19 ne contractera ni ne garantira de dette extérieure non concessionnelle ou à court terme telle que définie ci-dessus. Ce critère de réalisation sera suivi de façon permanente. Il ne s'applique pas : aux opérations de rééchelonnement et de restructuration de la dette. En outre, ce critère de réalisation relatif à la dette à court terme ne s'applique pas aux crédits à l'importation ni aux financements préalables à l'exportation à échéance inférieure à un an, liés à des contrats à l'exportation.

Données à communiquer

21. Les autorités signaleront aux services du FMI tout nouvel emprunt extérieur et les conditions y afférentes dès qu'une dette extérieure sera contractée ou garantie par l'État.

III. REPÈRES QUANTITATIFS

A. Solde primaire intérieur

Définition

22. Le solde budgétaire primaire intérieur consolidé (base ordonnancements) représente le total des recettes publiques (définies ci-dessous), à l'exclusion des dons extérieurs, moins les dépenses, hormis les paiements au titre d'intérêts, ainsi que l'assistance technique et les dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

Repères quantitatifs

23. Les repères pour le plancher du solde budgétaire primaire intérieur cumulé à partir du début de l'année civile 2010 sont fixés à FC -2,795 milliards au 30 juin 2010, FC -1,216 milliards au 30 septembre, et FC -2,950 milliards au 31 décembre 2010.

Données à communiquer

24. Pendant la durée d'application du programme, le Ministère des finances de l'Union communiquera aux services du FMI les données du solde budgétaire primaire intérieur (base ordonnancements) à une fréquence mensuelle et dans les 45 jours suivant la fin de chaque mois.

B. Recettes publiques**Définition**

25. Les recettes publiques sont celles qui figurent au tableau consolidé des opérations financières de l'État (TOFE); elles comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, à l'exclusion des dons extérieurs

Repères quantitatifs

26. Le plancher des recettes publiques en montant cumulé à partir du début de l'année civile 2010 est fixé à FC 12,028 milliards au 30 juin 2010, FC 20,491 milliards au 30 septembre 2010, et FC 28,838 milliards au 31 décembre 2010. Ces montants sont considérés comme des repères au titre du programme aux dates respectives indiquées.

Données à communiquer

27. Le Ministère des finances communiquera aux services du FMI les données préliminaires sur les recettes, à une fréquence mensuelle et dans un délai maximum de 45 jours, sur la base des recouvrements effectifs enregistrés dans les comptes du Trésor. Les données effectives seront communiquées dès que les comptes définitifs du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données préliminaires.

C. Dépenses réglées par avances de caisse**Définition**

28. Les dépenses réglées par avances de caisse comprennent toutes les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable.

Repère quantitatifs

29. Il incombe au gouvernement de l'Union et aux gouvernements autonomes des îles de respecter le plafond des dépenses effectuées en dehors des procédures normales. Ce plafond, en montant cumulé à compter du début janvier 2010 s'établit à 150 millions de FC au 30 juin 2010, 30 septembre 2010, et 31 décembre 2010.

Données à communiquer

30. Les données afférentes aux dépenses effectuées en dehors des procédures normales seront communiquées mensuellement aux services du FMI par le Ministère des finances de l'Union dans les 30 suivant la fin de chaque mois.

D. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures

Définition

31. Les dépenses sociales totales (courantes et d'investissements) financées sur ressources intérieures sont définies, pour chaque rubrique des dépenses courantes (salaires, biens et services, transferts et subventions) et en capital de la manière suivante : (1) dépenses exécutées par le Ministre de la santé (à la rubrique « Santé ») et (2) les dépenses exécutées par le Ministre de l'éducation (à la rubrique « Éducation »). Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures sont classées selon les rubriques mentionnées ci-dessus (santé et éducation) établies à partir d'une classification de chacun des projets présentés dans le budget 2010, en dépenses de santé et d'éducation. Les dépenses sociales totales (courantes et d'investissements) financées sur ressources intérieures comprennent les dépenses sociales financées par les ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes dépenses sociales financées par les dons ou les prêts extérieurs spécifiques à un projet.

Repère quantitatifs

32. Le plancher des dépenses sociales totales financées sur les ressources intérieures pour la période de 1 janvier 2010 à fin décembre 2010 est fixé à FC 11,860 milliards. Ce montant est considéré comme repères au titre du programme.

Délais de transmission

33. Pendant la durée du programme, les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises aux services du FMI par le Ministère des finances dans un délai de 45 jours suivant la fin de la période.

IV. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations et les données suivantes selon le calendrier prévu, soit directement (par courrier électronique ou par

télécopieur), soit par courrier postal aérien. Sauf accord contraire, les données prendront la forme mutuellement convenue par les autorités et le FMI. Les données budgétaires, monétaires et de la dette extérieure, ainsi que l'indice des prix à la consommation et toute information sur les principales évolutions législatives et/ou autres, seront communiqués au plus tard 45 jours après la date à laquelle ils se rapportent.

Chaque mois :

La situation monétaire ainsi que les bilans mensuels de la BCC et des banques commerciales.

La classification des prêts des banques commerciales par secteur économique.

Les taux d'intérêt.

Les données du TOFE en base caisse et en base ordonnancement, les tableaux détaillés connexes sur les recettes, et un tableau indiquant le lien entre la base ordonnancement et la base caisse en matière de dépenses.

Les opérations relatives à la dette publique extérieure (dette contractée et garantie par l'État, règlement des arriérés de paiements extérieurs et service de la dette, ventilés en intérêts et principal;

L'indice des prix à la consommation;

Les importations et exportations, la production d'électricité, les arrivées de touristes et tous les autres indicateurs de l'activité économique pouvant être disponibles sur une base mensuelle.

Chaque trimestre :

La production des principaux produits agricoles (vanille, clous de girofle, ylang-ylang).

Chaque année :

Les comptes nationaux

Les données de balance des paiements.

35. En outre, les autorités communiqueront en temps utile aux services du FMI, les informations sur les mesures importantes adoptées par l'État dans les domaines économique et social et susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution du programme, toute modification des lois en vigueur, ainsi que toute autre législation pertinente.



Communiqué de presse n° 10/252
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 21 juin 2010

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI conclut sa première revue au titre de l'accord FEC avec les Comores et approuve un décaissement de 2,3 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui sa première revue des résultats économiques des Comores dans le cadre d'un programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). La conclusion de la première revue permet le décaissement d'un montant équivalant à 1,5575 million de DTS (soit environ 2,30 millions de dollars EU), portant ainsi le total des décaissements au titre de cet accord à 5,785 millions de DTS (soit environ 8,54 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a également donné son accord de principe sur le fait que les Comores avaient pris les mesures nécessaires pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. La décision définitive sur l'admissibilité des Comores à ce point de décision de l'initiative PPTE renforcée est subordonnée à l'avis du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale qui doit lui aussi statuer. Un communiqué de presse sera publié à l'issue du débat sur l'admissibilité des Comores au point de décision par le conseil des administrateurs de la Banque mondiale prévu pour le 29 juin 2010.

L'accord triennal au titre de la FEC a été approuvé pour les Comores en septembre 2009 pour un montant équivalant à 13,57 millions de DTS (soit environ 20,03 millions de dollars EU, voir communiqué de presse N°09/315).

A l'issue de la discussion du Conseil d'administration sur les Comores, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants. L'activité économique a tendance à s'intensifier et les Comores ont réuni les conditions nécessaires pour atteindre le point de décision de l'initiative PPTE renforcée.

Il va être absolument crucial de continuer à renforcer les finances publiques par une plus forte mobilisation des recettes et une meilleure adéquation entre les dépenses et les ressources disponibles de l'Etat. Il s'agira pour cela d'appliquer rigoureusement les mesures sur les recettes et les dépenses prévues dans le cadre de la loi de finances rectificative de 2010 et de réduire la masse salariale à des niveaux qui soient compatibles avec la viabilité budgétaire à moyen terme. A cette fin, les autorités ont proposé au Parlement de simplifier les structures de ressources humaines au sein des ministères et déploient des efforts pour encourager la bonne gouvernance et la transparence.

La dette extérieure des Comores n'est pas viable. Les autorités s'emploient à conclure des accords bilatéraux d'allègement de la dette à des conditions conformes à ce qui avait été convenu avec les créanciers du Club de Paris en novembre 2009. Les autorités comoriennes demeurent résolues à gérer la dette avec prudence et à maintenir des contacts étroits avec les bailleurs de fonds et les créanciers, afin d'assurer la viabilité de la dette à long terme.

Le programme de réformes structurelles vise à doper la croissance économique et accélérer la réduction de la pauvreté. Une priorité essentielle consiste à restructurer les sociétés de services publics de façon à assurer une prestation fiable et compétitive des services d'énergie et de télécommunications. Dans le secteur financier en plein développement, les autorités mettent en place leur programme de contrôle bancaire et appliquent les recommandations émanant de la récente évaluation des sauvegardes.

Le respect rigoureux du programme de réformes et le maintien de la stabilité politique seront essentiels pour assurer la réussite du programme et ceci est d'autant plus important compte tenu de la faiblesse persistante de la capacité institutionnelle, des tensions récurrentes entre les îles, et de la vulnérabilité aux chocs exogènes ».

Déclaration de Laurean Rutayisire, Administrateur du FMI pour l'Union des Comores 21 juin 2010

I. Introduction

Je tiens à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI, au nom des autorités comoriennes, pour leur appui constant à l'Union des Comores.

Des progrès notables ont été accomplis en matière de stabilisation de la situation politique aux Comores, l'année dernière, avec la tenue du référendum de mai 2009. Les autorités comoriennes axent à présent leurs efforts sur l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques engagées. Elles ont entériné le DSRP complet en espace budgétaire 2009 et demandé l'appui du FMI au titre de l'accord FEC, afin de stabiliser l'économie et de jeter les bases d'une croissance plus forte et durable pour faire reculer plus efficacement la pauvreté. Le programme appuyé par les ressources de la FEC vise en outre à renforcer la discipline budgétaire de manière à créer l'espace nécessaire pour accroître les dépenses allouées aux prioritaires et aux infrastructures de base. Le programme est globalement en bonne voie.

Conscientes que, sur les trois années d'application du programme, une stricte adhésion aux réformes convenues sera cruciale pour atteindre les objectifs de développement à moyen terme, les autorités comoriennes réaffirment leur détermination à appliquer rigoureusement les mesures visées au programme exposé dans leur Mémoire de politiques économique et financière. Elles entendent conserver une orientation de politique budgétaire prudente et mettre en place les réformes structurelles nécessaires pour améliorer la compétitivité de l'économie et relever les niveaux de vie des populations. Dans ce contexte, les projections de croissance économique tablent sur une évolution positive, passant de 2,1 % pour 2010, selon les estimations, à 3,5 % en 2012 — soit un niveau supérieur au taux de croissance démographique — tirée par la reprise de l'économie mondiale et le développement des projets d'infrastructure, publics et privés, dans le secteur du tourisme, en particulier.

Les autorités comoriennes se félicitent tout particulièrement de l'assistance financière et des conseils fournis à l'appui de la mise en œuvre de leurs politiques par le FMI et d'autres partenaires techniques et financiers durant ces moments critiques, assistance qui a été déterminante pour améliorer les perspectives de croissance et les conditions sociales des Comores. Elles saluent en particulier la restructuration de la dette accordée par le Club de Paris en novembre 2009 ainsi que les promesses et les décaissements intervenus après la conférence des bailleurs de fonds au Qatar en mars 2010. Elles invitent la communauté internationale à maintenir son appui aux efforts de réformes des Comores en continuant à fournir sa nécessaire assistance financière, notamment sous forme d'allègement de la dette.

Comme le montre l'analyse de viabilité de la dette, les Comores restent en situation de surendettement et l'allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM sera déterminant pour rétablir la viabilité de la dette du pays à moyen terme. Les autorités

comoriennes tiennent à réitérer leur engagement ferme à mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette prudente et à s'abstenir de contracter ou de garantir tout prêt non concessionnel durant la période d'application du programme. Elles consacreront l'épargne dégagée par la réduction du service de la dette obtenue dans le cadre de l'initiative PPTE au financement des secteurs prioritaires définis dans le DSRP.

II. Résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord FEC

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme FEC restent globalement satisfaisants. Les trois mesures préalables à la présente revue ont été appliquées; le projet de loi de finances rectificative pour 2010 a été soumis à l'Assemblée nationale; une stratégie de réforme de *Comores Télécoms* a été adoptée en Conseil des ministres et un nouveau conseil d'administration a été désigné à la *Société comorienne des hydrocarbures*; un rapport sur les soldes en instance au Trésor a été établi et communiqué aux services du FMI.

À fin décembre 2009, seuls deux des quinze indicateurs quantitatifs et structurels n'ont pas été respectés. Le solde budgétaire primaire a connu un dépassement dû au niveau de versement des salaires et de transferts plus élevé que prévu, y compris les transferts à *Comores Télécoms* afin d'améliorer la connexion du pays avec le reste du monde par le projet régional de câble sous-marin en fibre optique; la stratégie de réforme de deux entreprises publiques (télécommunications et produits pétroliers) a été adoptée selon le délai initial fixé à septembre 2009.

À fin mars 2009, trois des dix indicateurs quantitatifs et structurels n'avaient pas été observés. En particulier, le financement net de l'État a dépassé les projections du programme et l'objectif de recettes intérieures a été manqué de peu. Le repère structurel relatif à l'informatisation des opérations de la solde n'a été que partiellement atteint.

III. Politiques prévues pour 2010

A. Finances publiques

Les autorités comoriennes sont déterminées à n'épargner aucun effort pour éviter les dérapages budgétaires de 2009, afin de sauvegarder les objectifs d'assainissement des finances publiques prévus dans le programme FEC. Des mesures correctrices sont prises pour renforcer la mobilisation des recettes budgétaires et améliorer de manière significative, le contrôle des dépenses et en particulier de la masse salariale, dans le but de ramener le déficit budgétaire primaire à 1,5 % du PIB, contre 2,6 % en 2009. Le besoin de financement du budget 2010, établi à 3,3 % du PIB, sera entièrement couvert par des appuis budgétaires de l'union européenne, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de partenaires de la région du Golfe, et du FMI. Si les appuis budgétaires extérieurs dont bénéficie l'État comorien sont plus élevés que prévu, les autorités consulteront le FMI sur l'utilisation des montants excédentaires.

Pour atteindre l'objectif de mobilisation des recettes intérieures pour 2010, les autorités entendent — outre l'instauration de nouvelles taxes y compris le relèvement de 5 % de la

taxe sur les produits pétroliers et du taux des droits indirects sur le tabac et l'alcool — accroître l'efficacité des administrations fiscale et douanière, en ouvrant notamment de nouveaux centres des impôts dans les îles et en améliorant la gestion des contribuables selon les recommandations du Département des finances publiques du FMI. Par ailleurs, sur la base du rapport établi sur le solde des obligations fiscales en instance de recouvrement au Trésor communiqué aux services du FMI (l'une des mesures préalables du programme), il sera procédé à un recouvrement plus systématique des obligations fiscales.

En ce qui concerne les mesures de contrôle des dépenses, les autorités entendent plafonner leur total à 23,2 % du PIB. S'agissant en particulier de la masse salariale, des dispositions ont été prises pour les contenir, notamment par la décision de restreindre tout nouveau recrutement aux secteurs prioritaires et dans la limite du nombre des départs. Les dépenses d'éducation et de santé augmenteront néanmoins, passant de 5,2 % du PIB en 2009 à 5,9 % du PIB en 2010, conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté des autorités.

B. Politique monétaire

La politique monétaire restera empreinte de prudence et sera conduite dans le cadre de l'ancrage à la zone franc qui a été bénéfique à l'économie comorienne, notamment en permettant de maintenir l'inflation à de bas niveaux au cours des années.

La banque centrale a récemment mené à bien une évaluation de son dispositif de sauvegarde et a commencé à en appliquer les principales recommandations. En particulier, les encaisses de la banque centrale seront auditées et certifiées chaque année par un auditeur externe et les états financiers seront établis selon les normes internationales à partir de l'exercice 2011. Par ailleurs, le contrôleur de la banque centrale sera chargé de vérifier les données monétaires communiquées au FMI avant qu'elles ne lui soient transmises.

C. Balance des paiements et dette extérieure

Le déficit extérieur courant devrait se creuser légèrement en 2010, atteignant 8,9 % du PIB, contre 7,9 % en 2009. Ceci traduit le rebond escompté des prix internationaux de l'énergie et des produits alimentaires. Tout en recherchant un allègement substantiel de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE et à des conditions comparables à celles accordées par les créanciers membres du Club de Paris, les autorités réaffirment leur ferme volonté de poursuivre une politique d'endettement pour ne pas remettre en cause la viabilité de la dette extérieure des Comores.

D. Réformes structurelles

Les autorités sont déterminées à accélérer la mise en œuvre de leur stratégie de réforme des entreprises publiques. Outre les progrès réalisés dans les secteurs des télécommunications et des hydrocarbures (mesures préalables visées au programme), les autorités entendent mener à terme une stratégie de réforme de la compagnie d'électricité avec l'assistance de la BAfD d'ici fin décembre 2010.

En matière d'administration publique, les autorités prendront des mesures pour assurer la viabilité budgétaire à moyen terme. À cet effet, les autorités ont récemment présenté au Parlement, de nouveaux organigrammes des ministères, compatibles avec les ressources budgétaires disponibles et visant à réduire les effectifs de la fonction publique en les ramenant à 10.600 personnes environ, par rapport au total actuel de 12.300 fonctionnaires.

IV. Conclusion

Compte tenu des bons antécédents avérés de mise en œuvre de l'accord FEC, je demande, au nom des autorités comoriennes, au Conseil d'administration de bien vouloir entériner la conclusion de la première revue de l'accord FEC en faveur des Comores et le passage du point de décision au titre de l'initiative PPTTE renforcée.